



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 29 MARS 2013

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

**Collège A – dit « des Professeurs des universités » :**

M. Patrick CEGIELSKI

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

**Collège B – dit « des autres enseignants » :**

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Pascale FANEN (procuration à Mme COLL)

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

Mme Claudine GOLDSTEIN (procuration à M. Gérard JAGOUDEL)

M. Philippe THIARD (procuration de Félix GARINEAU)

**Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :**

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

**Collège A – dit « des Professeurs des universités » :**

M. Thierry PAQUOT (procuration à Mme Marie-Albane DE SUREMAIN)

M. Jean-Claude DRIANT (procuration à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE (procuration à M. Patrick CEGIELSKI)

**Collège B – dit « des autres enseignants » :**

M. Arnaud THAUVRON (procuration à Mme Claudine GOLDSTEIN 1<sup>er</sup> porteur et à M. Gérard JAGOUDEL 2<sup>nd</sup> porteur)

**Collège des personnalités extérieures :**

Mme Liliane PIERRE (procuration à M. Julien GIRAL)

Mme Marie RICHARD (procuration à M. Luc HITTINGER)

M. Christophe LAFOND (procuration à M. Luc HITTINGER)

Mme Anne BELLANCOURT (procuration à M. Christian CUESTA)

M. Frédéric MORET (procuration à M. Christian CUESTA)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'Observatoire des Sciences et de l'Univers

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines  
M. Pierre COURAUD, Direction du Développement  
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur de la Communication  
Mme Brigitte MARIN, Assesseure au Conseil des Etudes et de la vie Universitaire  
M. Bernard MARCHAL, Médiateur  
Mme Sophie MAZENS, Directrice du Service Commun de la Documentation  
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau  
Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et Technologies  
Mme. Imane MIMOUNI, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire  
Mme Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil  
Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
M. François TAVERNIER, Directeur Général des Services  
M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

## SOMMAIRE

---

|  |    |
|--|----|
| 1. VIE INSTITUTIONNELLE.....   | 5  |
| 1.1. Règlement intérieur de l'UPEC .....   | 5  |
| 1.2. Point d'étape de l'évaluation de l'EUA.....   | 20 |
| 1.3 Présentation du bilan du médiateur.....  | 25 |
| 2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....   | 31 |
| 2.1 Seconde campagne de recrutement d'enseignants du<br>second degré dans l'enseignement supérieur.....                  | 31 |
| 3. VIE ÉTUDIANTE .....   | 48 |
| 3.1. Deuxième appel à projet du Fonds de Solidarité et de<br>Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2013 ..... | 48 |
| 4. QUESTIONS DIVERSES .....  | 48 |
| 4.1. Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration<br>du 8 février 2013.....                                    | 49 |
| 4.2. Nomination d'un suppléant usager à la section<br>disciplinaire.....   | 50 |

*La séance est ouverte à 9 heures 48, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.*

**M. LE PRESIDENT.**– Quelques petites nouvelles de la vie de l'Université.

Je voudrais vous informer de deux élections.

La première est celle du Doyen Jean-Jacques ISRAEL, qui a été réélu. Nous avons eu le procès-verbal de son élection. Nous pouvons considérer aujourd'hui qu'il est réélu de façon officielle.

La deuxième élection est celle de Mélanie VASSELIN, de l'UNEF, qui a été élue comme Vice-présidente étudiante lors du dernier CEVU. Il y avait deux candidatures, la sienne est celle de Sébastien FOUCHER, et l'équipe de Direction a estimé que c'étaient deux candidatures bien structurées, avec de vrais projets derrière. Au final, c'est Mélanie VASSELIN qui a été élue. Il est important de considérer qu'il y a un travail à faire – j'en ai encore discuté hier avec Sébastien FOUCHER – pour pouvoir animer la vie étudiante au niveau de l'université.

Dernier élément de la vie universitaire : il s'agit de se projeter dans des événements prochains et rappeler Les Ailes de la Nuit, le 11 avril.

**Mme BOIVIN.**– Réservez votre soirée, cela va être très bien !

**M. LE PRESIDENT.**– C'est à 17 heures. Je ne serai malheureusement pas là car je serai à Gand pour le Congrès de l'EUA et pour voir dans quelle position on peut placer l'université pour l'avenir.

Je voulais aussi saluer Monsieur BEEKMANN, le nouveau directeur de l'OSU.

## **POINT 1. VIE INSTITUTIONNELLE**

### **Point 1.1. Règlement intérieur de l'UPEC**

**M. LE PRESIDENT.**– Nous pouvons démarrer ce Conseil d'Administration, d'abord sur la vie institutionnelle, et discuter du Règlement intérieur, qui est à marquer d'une pierre blanche puisqu'il y avait des morceaux de Règlement intérieur, écrits par les uns et par les autres, et la proposition que nous allons vous faire est celle d'un Règlement intérieur complet, qui va bien traduire les éléments essentiels pour la vie de cette université.

Quelques mots de présentation sur le travail qui a pu être fait.

- ✓ Tout a été fait par la Direction des Affaires Juridiques, dans un premier temps.
- ✓ Après, cela a été largement discuté dans la Commission des Statuts. Il y a eu au moins trois réunions, qui ont permis de faire évoluer ce Règlement intérieur.
- ✓ Ensuite, il y a eu une présentation au CHSCT, sur certains aspects, notamment autour de l'hygiène et de la prévention des maladies professionnelles.
- ✓ Enfin, il y a eu une présentation au Comité Technique de la semaine dernière ; eux-mêmes ont encore apporté un certain nombre de propositions.

Je vous propose aujourd'hui que nous puissions non pas réexaminer l'ensemble de ce Règlement intérieur, parce que cela a largement été fait, mais discuter et débattre des propositions qui ont été faites par ces deux Comités. Je te laisse la parole, Christian.

*(Projection de diaporamas.)*

**M. CUESTA.** – Il y a eu trois réunions de la Commission des Statuts et une dizaine d'heures de travail dessus. Au total, entre le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et le CT (Comité technique), il y a eu encore deux heures et demie de débat. Nous en sommes à presque 14 heures de débat sur ce Règlement intérieur, mais c'était important. Nous aurons enfin un Règlement intérieur, si le CA, bien sûr, l'adopte.

Nous allons vous rappeler les éléments de certains articles où il y a eu débat, soit au CT, soit au CHSCT, en reprenant d'abord les éléments du CHSCT, puis ceux du CT, dans l'ordre dans lequel se sont tenues les commissions. Nous allons vous dire ce que nous retenons, quelles modifications nous proposons au CA suite à ces deux autres débats complémentaires à la Commissions des statuts.

Donc, nous souhaitons apporter quelques modifications au Règlement intérieur.

#### Les demandes du CHSCT

##### - Article 31 :

Il était demandé l'ajout d'une information sur la responsabilité du chef d'établissement. Il n'y a pas d'incidence particulière, donc il n'est pas nécessaire d'ajouter un élément supplémentaire. Nous proposons de ne pas toucher à cet article puisque de toute façon c'est sans incidence, nous savons que la responsabilité est liée au Président de l'Université. C'est dans le Code du Travail, pour la responsabilité de la Direction ; il n'y a pas besoin de modifier l'article 31.

- Article 37 :

Un ajout au Règlement intérieur était demandé par le service Patrimoine et par les personnes chargées de l'évacuation, Les remarques que nous avons eues vous sont signalées ici. Je propose de ne pas réintégrer le bâtiment, etc.

À l'avant-dernière phrase de l'article 37, premier paragraphe, il est écrit « *et rejoindre le point de rassemblement prévu* ». Nous proposons de rajouter à cet endroit-là la phrase suivante : « *Les personnels ne doivent pas réintégrer les bâtiments avant que l'ordre n'en ait été donné par le responsable d'évacuation ou les services de secours* ».

Derrière, la dernière phrase sera très légèrement modifiée : « *Il est rappelé que le refus de participer aux exercices d'évacuation [cela n'était pas indiqué] est une faute grave et peut exposer à des sanctions* » (le « et » figurerait dans la modification).

Les deux dernières phrases seraient donc :

*« Les personnels ne doivent pas réintégrer les bâtiments avant que l'ordre n'en ait été donné par le responsable d'évacuation ou les services de secours. Il est rappelé que le refus de participer aux exercices d'évacuation est une faute grave et peut exposer à des sanctions ».*

Il y a eu des demandes conjointes des deux commissions là-dessus.

- Article 38 :

Nous ne souhaitons pas préciser les points sur les formations parce que le contenu et les sujets évoluent un peu trop vite et si nous le faisons rentrer dans le Règlement intérieur, nous avons peur que la contrainte soit beaucoup trop grande et donc que l'on soit bloqué par ce qui est écrit dans le Règlement intérieur. Donc, nous laissons le terme « formation » tel qu'il est, sans précision complémentaire.

Toujours dans cet article, concernant les risques et consignes de sécurité propres à l'environnement de travail, il est proposé, après « *méthodes de travail les plus sûres* », de rajouter « *les responsables des structures concernées sont tenus de veiller au respect des consignes* », puisqu'il avait été demandé, quand on est par exemple dans un cadre de travaux pratiques où il y a des risques, que ce soient les personnes responsables de ces structures qui puissent veiller au respect des consignes, indépendamment de l'affichage prévu, etc.

- Article 43 :

Il avait été demandé de revoir cet article en ce qui concerne les visites médicales obligatoires. On rappelle les éléments : visite médicale tous les cinq ans, les personnels exposés doivent avoir une visite avant d'être réintégrés, etc.

Nous proposons de ne pas modifier l'article 43 pour une raison simple : la rédaction, telle qu'elle est proposée dans le Règlement intérieur, est l'exacte formulation de la loi. Juridiquement, il nous semble qu'il est bien plus sûr de suivre le cadre de la loi qui existe dans les textes, plutôt que de faire en sorte que notre Règlement intérieur rerédige, à son propre compte, la loi.

Donc, nous ne modifierions pas cet article, bien qu'il y ait eu des demandes. Nous le laissons tel quel parce qu'il respecte le cadre de la loi ; cela nous semble beaucoup plus simple.

Voilà pour les demandes du CHSCT.

#### Les demandes du Comité Technique

Nous passons au débat que nous avons eu en CT et aux différentes demandes.

##### - Article 4 :

Il était demandé de supprimer dans le dernier alinéa cette partie de phrase : « *du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h* ». En effet, il a été décidé de suivre cette recommandation et donc de rerédiger légèrement la phrase qui contenait cet élément, qui sera la dernière phrase de cet article, et qui précise : « *Les bâtiments et sites universitaires sont ouverts aux réunions publiques et manifestations, sur autorisation spéciale de la Présidente ou du Président, ou de son représentant* ».

Cela donne cette fois-ci une obligation de demander une autorisation, ce qui était une demande, là aussi, du Comité Technique. Bien sûr, nous rerédigeons cette demande.

##### - Article 13 :

Il avait été demandé de mentionner que le Président arrête la liste des personnes annuellement. Nous vous proposons de ne pas suivre cette demande car cela relève de l'organisation des services et il est donc très compliqué de fixer, dans un Règlement intérieur, une liste de personnes alors que l'organisation des services pourrait en prévoir une autre. Nous laissons la responsabilité, dans le cadre de l'organisation des services, de pouvoir définir les personnes qui seraient habilitées à exercer un contrôle à caractère régulier sur la présence d'individus sur le site.

- Article 15 :

Il y avait une demande de modification, page 5 du Règlement intérieur, sur la vidéosurveillance des sites universitaires.

Le premier paragraphe n'est pas du tout touché, c'est le deuxième qui est en question. En effet, il fallait arriver à trouver – nous étions d'accord là-dessus – une formulation qui permette de signifier qu'il n'est pas question de faire de la vidéosurveillance dans les cours, dans les TD ; en gros, sur le ou les postes de travail classiques des personnels.

Nous proposerions de modifier l'ensemble du dernier paragraphe de la façon suivante : « *seules peuvent être captées par ces dispositifs des images et vidéos des locaux et sites ouverts de l'université, à l'exception des parties qui font l'objet d'une utilisation privative (postes de travail, logements dans l'université, toilettes, douches, etc.)* », la liste ne serait pas forcément exhaustive. L'idée de remettre à l'intérieur de cette phrase « *postes de travail* », veut dire qu'il n'est pas possible de filmer l'ensemble des personnels sur leur poste de travail, qu'ils soient enseignants ou BIATSS.

Le rajout permet d'aller au-delà des personnels enseignants, puisque la demande était de rajouter « enseignement » ; cela permet aussi aux personnels BIATSS d'être inclus, en mettant « postes de travail » au pluriel. Cela aménage l'ensemble du dispositif.

- Article 19 :

Des précisions étaient demandées sur l'identité des personnes chargées du maintien de l'ordre. Il est rappelé que c'est le Président qui est responsable ; il n'y a pas de débat sur le fait de préciser les personnes, puisque c'est la responsabilité unique du Président. Il n'y a pas de sujet particulier là-dessus.

Donc, nous le laissons tel quel.

- Article 20 :

Il s'agit du principe de laïcité ; la phrase était : « *Porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur* ». Nous sommes convenus assez facilement que « *de l'Enseignement Supérieur* » n'était pas totalement utile.

La phrase serait donc : « *Porter atteinte au principe de laïcité du service public* », elle s'arrêterait à cet endroit. Nous supprimerions dans l'article 20 la partie de phrase qui fait référence à l'enseignement supérieur spécifiquement, puisque ce sont des dispositions pour

le service public.

- Article 23 :

On nous demandait de retirer « *Les violences physiques et morales exercées à l'encontre des personnes sont interdites* », nous souhaitons ne pas retirer cette disposition parce qu'elle est utile, en particulier pour des poursuites possibles devant la section disciplinaire de l'Université. Ainsi, on peut se prévaloir du Règlement Intérieur pour aller devant la section disciplinaire de l'Université (du Conseil d'Administration pour l'Université).

Nous proposons de ne pas retirer cette phrase pour garder cette possibilité de recours des personnes.

- Article 25 :

Il était demandé que ce soit plus explicite en ce qui concerne la notion de bizutage, entre autres sur l'interdit de la notion de bizutage. Aujourd'hui, l'article 25 ne précise pas dans sa dernière phrase : « *Le fait de bizutage peut donner lieu, etc.* ». Nous proposons de modifier cette dernière phrase de **la façon suivante** : « *Le fait de bizutage est interdit et peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales* ». Nous rajoutons donc « *Le fait de bizutage est interdit* » dans la dernière phrase de l'article 25.

- Article 26 :

Il y a eu, là aussi, des débats dans les différentes commissions des Statuts et dans les deux autres instances, et surtout en CT, récemment, sur les usages des moyens de communication.

L'idée est d'intervertir, dans le paragraphe unique, la dernière phrase avec la première, de démarrer par ce qui va être la règle générale, et d'indiquer ensuite les éléments qui vont déroger à cette règle générale.

Nous proposerions cette rédaction de l'ensemble : « *L'usage des moyens de communication, transmission et réception, [des petits éléments sont rajoutés] ne doit pas porter atteinte au fonctionnement de l'université* ».

Cela permettra à tout le personnel de dire en cours qu'il ne faut pas utiliser son téléphone portable pour naviguer ou twitter, etc. Cela, c'est le cadre général.

Relié à la première phrase, il est précisé : « *sauf autorisation expresse de l'enseignant* »

*responsable. Le téléphone portable ou tout autre moyen de communication, transmission et réception, est interdit pendant tout examen, concours et plus largement, toute situation d'évaluation* ». Il y a des situations où cela se passe avec l'ordinateur, entre autres, par exemple dans des cours. Si la prise de note est autorisée, c'est de la responsabilité de l'enseignant de donner les éléments, et ce n'est pas au Règlement intérieur de l'interdire partout puisque l'on sait que c'est déjà utilisé. Nous proposons donc d'intervertir, en donnant les éléments généraux, et ensuite les éléments particuliers qui y dérogent.

- Article 33 :

Cet article concerne la consommation d'alcool ; nous allons rajouter un élément. Il y a eu des débats assez longs en commission des Statuts, cela a été repris entre autres en CHSCT et en CT.

La nouvelle rédaction proposée serait : *« La consommation des alcools, dont la liste est expressément fixée par le code du travail (vin, bière, cidre et poiré) [c'est tiré du code du travail] peut être tolérée pour une consommation au cours des repas et en cas des manifestations particulières suivantes : colloques, remises de diplômes [les remises de diplômes n'y figuraient pas mais cette pratique existe], pots de thèse, de départ, de début ou de fin d'année, et toute autre manifestation expressément autorisée par le Président »*.

C'est donc l'ensemble des propositions que nous avons retenues pour les modifications du Règlement intérieur, suite aux différents débats.

Concernant l'élection des doyens, une demande avait été faite pour que ce soit inscrit dans le Règlement intérieur. Nous l'avons précisé, je le répète ici.

Cela relève du statut des composantes : chaque composante l'inscrit dans ses statuts, donc ce n'est pas dans le cadre du Règlement intérieur,

Je rappelle que les statuts de composantes sont proposés pour les composantes et sont adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université, cela veut dire que normalement, cela reviendra devant le Conseil d'Administration. Il n'est donc pas nécessaire de le mettre dans le Règlement intérieur.

Idem pour le Comité consultatif électoral, qui concerne les élections centrales et n'a donc pas de positions et d'indications à donner (en tout cas, le niveau central) au niveau de la composante. En revanche, il serait souhaitable, comme cela existe déjà dans de nombreuses

composantes, qu'il y ait une Commission électorale dans la composante, qui joue le rôle du Comité électoral qu'il y a en central.

Nous ne retiendrons pas la précision sur le Comité électoral aujourd'hui, qui était une demande du CT.

**M. GIRAL.**– Sur le dernier point, en cas de litige, qui se réunit ?

**M. CUESTA.**– Cela va dépendre. Aujourd'hui, il y a dans des composantes des Commissions électorales qui fonctionnent en gros comme le Comité électoral, et qui sont prévues dans les textes des composantes.

Cette Commission électorale (on laisse le Comité électoral au niveau central), se réunit, peut statuer, est liée à la publication des résultats, puisqu'elle va statuer sur la légitimité. Une fois que les résultats sont proclamés et affichés, il y a comme partout des recours possibles. Je crois qu'il y a deux mois de recours possibles pour tous les collègues de la composante qui pourraient remettre en question auprès du tribunal administratif... Nous avons eu un recours pour une élection de conseil dans une composante.

**M. GIRAL.**– Ce n'est pas cela ; s'il y a un problème dans une composante (j'ai eu ce cas), on ne réunira plus le Comité électoral, c'est la composante qui le traitera.

**M. CUESTA.**– Le Comité électoral de l'Université ?

**M. GIRAL.**– Oui.

**M. TAVERNIER.**– Il y a une coquille dans le diaporama, c'est le Comité électoral. La proposition était que le Comité électoral consultatif conserve les composantes, je pense que c'était la demande du CT.

Il y avait eu cette demande d'une réunion systématique pour toutes les élections de composantes, ce qui, je le rappelle pour les membres du CA, correspond à une dizaine d'élections par an, et n'est donc pas tout à fait rien. Le systématiser aurait été absurde.

En revanche, la question était celle du recours possible au Comité électoral consultatif en cas de litige. Cela ne relève pas du Règlement intérieur, mais il faudrait que l'on travaille sur les modalités de saisine de ce Comité électoral consultatif, en cas de difficulté.

**M. CUESTA.**– Il existe quand même des commissions dans des composantes, auxquelles on peut faire appel.

**M. GIRAL.**– Quelle est leur légitimité ?

**M. CUESTA.**– Elles sont dans certains statuts des composantes.

**Mme FAURE.**– Cela pose quand même le problème de l'égalité de traitement dans les composantes. J'ai regardé les règlements intérieurs des composantes et les statuts. Il y a vraiment des choses *a minima*.

Soit on s'entend sur le fait que l'on travaille sur un règlement intérieur type, qui est proposé aux composantes, et *a minima* ce que l'Université estime nécessaire pour qu'il y ait une démocratie dans les composantes, soit ce n'est pas le cas.

On pourrait saisir la commission des Statuts pour qu'il y ait un règlement intérieur type dans les composantes. Selon les histoires des composantes...

**M. LE PRÉSIDENT.**– Justement, il faut rappeler un peu l'histoire. Les composantes sont assez hétérogènes, en tout cas d'après ce que je peux en juger, avec des histoires assez différentes. Il faut considérer que l'on procède par étape.

Là, nous passons l'étape du Règlement intérieur au niveau de l'Université, même si nous savons qu'il y aura des évolutions (une loi va changer un peu les choses).

Nous entendons la nécessité de pouvoir en discuter, en dialoguer, et de faire en sorte que ce soit pris en compte. Aujourd'hui, nous souhaitons arriver déjà à valider ce premier travail et faire en sorte qu'ensuite on puisse aller de l'avant. Il est toujours important de procéder par étape. Aujourd'hui, c'est une étape importante pour cette Université : avoir son Règlement intérieur global.

Après, il y a encore du travail à fournir et des choses à faire pour améliorer encore les choses.

**M. CEGIELSKI.**– Je voulais insister sur ce point (Didier n'est pas là). Dans la commission des Statuts, il y a déjà un certain nombre d'années, nous avons demandé à revoir tous les statuts des composantes. Nous avons dû en voir cinq ou six, à ma connaissance. Un certain nombre ne nous en ont pas proposé ; je ne sais pas dans quelle mesure le Président peut leur imposer de nous les proposer. À ce moment-là, on harmonisait, c'est-à-dire que par exemple on exigeait qu'il y ait bien un Comité scientifique (je sais qu'il n'existe pas dans toutes les composantes à l'heure actuelle) etc., dans la mesure où il était proposé. Mais, la commission des Statuts ne peut pas exiger des composantes qu'elles fassent des propositions.

**M. LE PRESIDENT.**– Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur les propositions ?

**Mme DE SUREMAIN.**– J'ai une question, qui n'est pas sur les propositions, mais sur l'article 10, sur le droit des organisations syndicales : une formulation au sujet du droit de réunion dans les locaux universitaires. Ne serait-il pas possible de préciser que l'Université octroie des locaux aux organisations représentatives, et pas simplement des locaux universitaires, de manière un peu large ?

**M. CUESTA.**– Je dis cela de mémoire, mais je crois que c'est une obligation.

**Mme DE SUREMAIN.**– Est-ce une obligation de donner des locaux ?

**M. CUESTA.**– Il me semble que oui.

**M. LE PRESIDENT.**– Après, il faut les avoir à disposition.

**M. CUESTA.**– Cela, c'est autre chose. Je crois que c'est une obligation de mettre à disposition des locaux.

**M. GIRAL.**– Aux organisations représentatives.

**M. CUESTA.**– Oui, la fin de ma phrase supposait cela.

**Mme DE SUREMAIN.**– Une deuxième question. Il y a peut-être une justification juridique pour cette formulation, je ne la connais pas, c'est dans la section 2, liberté d'expression religieuse, laïcité, neutralité. « *Est interdit le fait de prier sur l'ensemble des sites universitaires ainsi que tout d'acte de prosélytisme et tout acte d'incitation à la haine* ». Ma question porte sur l'incitation à la haine. Là, on pourrait penser que l'incitation à la haine est par nature religieuse parce qu'elle est dans cette section-là. Une incitation à la haine peut être raciale, ou autre.

C'est peut-être une référence à une formulation déjà codifiée sur le plan juridique, je ne sais pas, mais ne pourrait-elle pas être indiquée dans la section 2, ordre intérieur, l'article 23 : violences physiques et morales ? On peut peut-être mettre quelque chose sur l'interdiction de l'incitation à la haine. Ce serait un déplacement de cette formulation, pour que tous les types de haine soient interdits.

**M. CUESTA.**– Cela ferait déplacer « *et tout acte d'incitation à la haine* », la fin de la phrase, pour le mettre dans la partie de l'article 23...

**Mme DE SUREMAIN.**– C'est « *ordre intérieur* » et « *toute incitation à la haine de quelque nature qu'elle soit* ». Ce n'est pas la peine d'en préciser la nature, c'est plus global.

**M. TAVERNIER.**– Dans l'article 23.

**Mme RIOU.**– D'accord.

**Mme FAURE.**– Concernant l'article 13, j'entends le rejet de la proposition de nommer les personnes habilitées. Dans ce cas-là, nous proposerions d'arrêter cet article à « *pour les personnels* » et d'enlever « *en cas de trouble de l'ordre public, les personnes habilitées peuvent demander aux personnes présentes de quitter les lieux sans délai.* » En effet, une personne habilitée, cela veut dire quelque chose en termes de sécurité.

Je proposais que cela s'arrête là, puisqu'on sait qu'en cas de trouble de l'ordre public, c'est le Président qui doit... Il faudrait refaire référence dans ce cas-là à l'article 19 : en cas de trouble de l'ordre public...

On ne peut pas laisser les personnes aller dire à un collègue qui n'est pas habilité : « *Va lui demander sa carte !* ». Je pense que c'est dangereux pour la personne, elle peut avoir ensuite un recours. Encore une fois, une personne habilitée, cela veut dire quelque chose en termes de sécurité (les pompiers ne sont pas tous habilités, je viens de l'apprendre). C'est en termes de responsabilité de l'établissement....

**M. TAVERNIER.**– Les personnes habilitées, cela sous-entend que pour être habilité il faut être nommé, cela sous-entend donc une liste. Il y a peut-être une ambiguïté. J'ai tendance à penser que tous les personnels de l'Université sont habilités à demander une carte, à demander à quelqu'un s'il est usager ou pas de l'Université. En revanche, agir, c'est autre chose.

Il y a le fait d'interroger un étudiant ou quelqu'un dans un couloir, pour lui demander ce qu'il fait là ; après, il y a le fait d'intervenir quand il y a des faits de violence, là je recommanderais que personne dans l'Université n'intervienne puisque nous n'avons pas de forces de sécurité ; même les équipes que l'on pourrait imaginer, du patrimoine, etc., peuvent venir sur les lieux faire de la présence, mais en aucun cas s'exposer elles-mêmes à des violences physiques.

Nous n'avons pas de force de maintien de l'ordre dans l'Université. Nous avons l'occasion d'en discuter avec les responsables administratifs des composantes, nous sommes en train d'essayer de formaliser un peu la procédure à suivre pour ne pas exposer les agents, intervenir quand même, car nous ne pouvons pas laisser, sans agir, des situations difficiles comme nous en avons connu sur un site il n'y a pas longtemps, mais il faut qu'il y ait une

chaîne de gestes à apprendre.

Cela me permet de rappeler que seul le Président est habilité à faire intervenir les forces de police dans l'établissement. Il n'est pas le seul à pouvoir téléphoner au commissariat, mais on ne peut appeler le commissariat qu'après son accord explicite.

**Mme FAURE.**– En attendant, pouvons-nous enlever cette deuxième partie ?

**M. TAVERNIER.**– Cela aboutirait à quel texte ?

**Mme FAURE.**– *« Toute personne se trouvant... », par exemple « en montrant leur carte d'usager, ou leur carte professionnelle, pour les personnels ».* Et on reste dans le flou pour l'instant : *« en cas de trouble de l'ordre public ».*

**M. LE PRESIDENT.**– La proposition serait donc d'enlever la deuxième phrase.

**Mme FAURE.**– Sur le CMC, qui est une université ouverte, en plus. Dans les locaux, pourquoi pas, mais sur la dalle...

**M. TAVERNIER.**– La fonction du Règlement intérieur est d'être un soutien pour accompagner les pratiques individuelles ; mais il faut aussi que ce soit un texte que quelqu'un peut opposer à quelqu'un.

Peut-être qu'en enlevant le terme *« habilités »*..., mais en cas de trouble de l'ordre public, il faut que quelqu'un puisse dire : *« Vous quittez les lieux ! », « sur quoi vous fondez-vous pour dire cela ? », « sur le Règlement intérieur de l'Université »* ; c'est un argument d'autorité dans une controverse.

Après, qui et selon quelles modalités une personne peut demander cela : je pense qu'il est important de continuer la réflexion que nous sommes en train de mener pour que les conduites des agents soient un peu guidées.

Je laisserai le Président faire une proposition, mais nous pouvons peut-être en effet enlever *« habilités »* puisque nous n'avons pas de personnes habilitées à proprement parler.

*« En cas de trouble de l'ordre public, les personnes peuvent demander aux personnes présentes de quitter les lieux ».* Les « personnes » peuvent demander « aux personnes », c'est un peu quelqu'un, et quelqu'un !

**Mme FAURE.**– *« Il peut être demandé aux personnes de quitter les lieux ».*

**M. LE PRESIDENT.**– Oui.

**M. CEGIELSKI.**– L'adjectif *« habilités »* est peut-être malheureux. Je l'aurais remplacé par

« *qualifiées* », mais c'est bien aussi que cela reste, car s'il y a des problèmes avec les étudiants, ils nous considèrent bien souvent comme des personnes qualifiées pour régler les problèmes. C'est donc bien que cela apparaisse dans le Règlement intérieur, même si cela reste extrêmement flou – je suis d'accord.

Au moins, on peut dire : « *Je suis là pour vous dire de cesser ceci* ». Après, « *qualifiées* », ce ne sera pas nettement mieux qu'« *habilités* ».

**M. LE PRESIDENT.**– Nous butons un peu sur un adjectif, sur la façon de qualifier... Dans « *Il peut être demandé* », le « *il* » est vraiment flou.

**Mme FANEN.**– Le personnel de l'Université.

**M. LE PRESIDENT.**– C'est vis-à-vis des étudiants, c'est plus spécifique.

**M. METER.**– Puis-je me permettre de faire une remarque, car j'ai été au cœur du dispositif la dernière fois, quand il y a eu le problème sur Sénart ? Il faut garder soit « *le personnel de l'Université* », soit « *le personnel qualifié* » parce que là, c'est un enseignant qui a demandé au fauteur de troubles de sortir du cours. C'est important qu'il y ait ce côté statutaire du personnel qualifié ou du personnel de l'Université. Le « *il* » me semble beaucoup trop vague.

**Mme MILLOT.**– Je voudrais intervenir sur un autre point qui m'a été soulevé à plusieurs reprises par des directeurs de laboratoire. Je vois que ce Règlement intérieur répond partiellement à ce problème, qui est un peu délicat : celui de la tenue vestimentaire.

Dans les laboratoires de la Faculté des Sciences, il est bien évident que certaines tenues vestimentaires peuvent poser des problèmes de sécurité.

Je vois qu'il est mentionné à l'article 21 « *aux activités de travaux pratiques en laboratoire* », mais je me demande si cela ne va pas un peu plus loin : cela peut concerner l'accueil de stagiaires dans les laboratoires, donc je me demande s'il ne faut pas élargir la notion de travaux pratiques, qui est peut-être un peu limitative.

En particulier, j'avais été interpellée par un directeur de laboratoire qui accueillait une stagiaire qui avait une tenue vestimentaire posant problème ; ce n'était pas pour des travaux pratiques. Je ne sais pas comment nous pourrions le reformuler.

**M. TAVERNIER.**– Je parle sous le contrôle de Florence RIOU, les stagiaires, c'est du droit du travail. Cela relève d'autre chose, qui est dans le feu de l'actualité, mais je pense que les stagiaires ne sont pas soumis de toute façon aux mêmes obligations que les étudiants.

**Mme RIOU.**– Le Règlement intérieur vise tous les types de situations. Les stagiaires ne sont pas exactement dans la même situation que les usagers, donc un stagiaire est soumis au Règlement intérieur au même titre qu'un personnel.

Un usager relève du Règlement intérieur, notamment sa tenue vestimentaire devra s'adapter aux dispositions qui concernent les usagers. Il y a une différence de traitement, parce qu'il y a une différence de situation quand la personne est stagiaire.

**M. LE PRESIDENT.**– Pour aller un peu dans ton sens, Marie-Claude, pouvons-nous simplifier la phrase en disant que les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène, de sécurité, et être adaptées aux activités suivies, et tout particulièrement aux activités sportives et de laboratoire ? Ainsi, nous élargissons un peu.

**M. CUESTA.**– Le laboratoire est-il pris au sens « laboratoire d'enseignement », ou « laboratoire de recherche » ?

**Mme RIOU.**– De toute façon, le premier alinéa de l'article 21 s'applique à tout le monde.

**M. TAVERNIER.**– Ce sont les travaux pratiques.

**Mme RIOU.**– On peut rajouter « *de laboratoire* ».

**M. LE PRESIDENT.**– Si nous revenons sur le cas du trouble de l'ordre public, je retiens la proposition d'Antoine. Le « *il* » me paraît un peu trop flou. Si nous mettions « *Tout personnel de l'université peut demander aux personnes présentes de quitter les lieux sans délai* »; nous ne qualifions pas, ce n'est pas une habilitation, mais on voit bien que c'est un peu le cas général.

**Mme FAURE.**– Il y a eu une jurisprudence pour des gens qui ont demandé des cartes, qui se sont fait violenter. L'État n'a pas considéré que c'était un accident du travail parce qu'ils n'étaient pas habilités à demander des cartes professionnelles ou une carte d'identité, c'est bien précis. Je dis cela surtout pour protéger l'agent, je ne veux pas qu'il y ait des conséquences pour lui, ensuite.

Chez nous, c'est compliqué, nous n'avons pas de locaux fermés. À la Sorbonne, à l'entrée, les personnels sont habilités à demander les cartes. Ils laissent passer les personnes quand il n'y a pas ces personnels-là. À l'UPEC, c'est compliqué, tout est ouvert ; mais dans les salles de cours, on peut demander aux étudiants s'ils ont bien leur carte d'étudiant.

**M. TAVERNIER.**– Je partage l'avis de Joëlle sur le fait qu'il ne faut ni exposer les agents, ni les

inciter à faire justice eux-mêmes.

En revanche, la difficulté est que mettre « *qualifiées* » ou « *habilités* » entraîne en cas de controverse (d'ailleurs ce ne sont pas systématiquement des étudiants) des débats sur : êtes-vous qualifié ? Êtes-vous habilité ? Qui êtes-vous pour me demander de quitter les lieux ?

Donc, je propose de garder le neutre : « *il peut être demandé aux personnes présentes* », ce qui n'est pas une incitation à le faire ; et par ailleurs, d'aller au bout de la démarche que nous avons engagée de bien réfléchir... La question de la sécurité à l'UPEC, dans le contexte d'une université ouverte sur le territoire sur lequel elle est implantée, n'est pas un problème extrêmement pressant, mais qu'il faut quand même régler. Finalement, il se passe assez peu de choses, mais les choses qui se passent méritent que l'on s'y intéresse.

Je renverrais plutôt à une procédure. Nous pourrions garder le neutre dans le Règlement intérieur, pour que quelqu'un puisse s'appuyer dessus en cas de difficulté, mais par ailleurs réfléchir et formaliser plus les conditions...

**M. LE PRÉSIDENT.**– Nous garderions donc « *il peut être demandé aux personnes* ».

Y a-t-il d'autres propositions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous propose de prendre en compte ce qui vous a été présenté, de prendre en compte les modifications de Marie-Albane DE SUREMAIN vis-à-vis de la haine, de prendre en compte la discussion que nous avons eue tout à l'heure, de prendre en compte les aspects de laboratoire et l'engagement de travailler sur ce point.

**M. CUESTA.**– Et sur les statuts unifiés. Nous l'avions dit en CT, il le faudra, mais nous attendons que la loi soit votée.

**M. TAVERNIER.**– Il avait été demandé également en CT quelles seront les modalités de communication une fois ce Règlement intérieur validé, tout ou partie. Par exemple, je ne suis pas sûr que les étudiants aient besoin de connaître les modalités d'élection du Président ; cela allège peut-être le document. Il y a une réflexion sur les modalités de diffusion de ce Règlement intérieur.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Pourrions-nous avoir les procurations ?

**M. BLANC.**– Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Marie RICHARD et Christophe LAFOND.

Monsieur CEGIELSKI, vous avez reçu procuration de Monsieur Alexandre MAITROT DE LA

MOTTE ; Madame OLLIVIER-YANIV vous avez reçu procuration de Monsieur Jean-Claude DRIANT.

Monsieur CUESTA, vous avez reçu procuration de Madame Anne BELLANCOURT et de Monsieur Frédéric MORET.

Madame DE SUREMAIN, vous avez reçu procuration de Monsieur Thierry PAQUOT.

Madame GOLDSTEIN, vous avez reçu procuration de Monsieur Arnaud THAUVRON.

Monsieur THIARD, vous avez reçu procuration de Monsieur Félix GARINEAU.

Monsieur GIRAL, vous avez reçu procuration de Madame Liliane PIERRE.

**M. LE PRESIDENT.**– Avec ces éléments maintenant connus de tous, je vous propose de voter.

*(Monsieur le Président soumet au vote le Règlement intérieur de l'UPEC.)*

***Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.***

Merci. Je voulais remercier très chaleureusement tous les membres des différentes commissions qui ont travaillé sur le sujet, dont la commission des Statuts, et particulièrement remercier Florence qui, avec son service, a vraiment travaillé sur ce sujet et nous permet enfin, aujourd'hui, le 29 mars 2013, de disposer du Règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil. Merci, Florence.

#### **Point 1.2. Point d'étape de l'évaluation de l'EUA**

*(Projection de diaporamas.)*

**M. LE PRESIDENT.**– Je vais vous rappeler très brièvement le processus et vous donner quelques éléments de la première visite, ensuite des éléments de la deuxième visite qui se prépare, puis des éléments d'outils de travail pour la suite.

Vous avez reçu hier le bilan d'autoévaluation que nous avons fait pour l'EUA, qui est un premier diagnostic (nous le concevons ainsi), à la disposition des membres du Conseil d'Administration et des directeurs de composantes qui l'avaient vu antérieurement, pour nous permettre d'avoir une réflexion pour construire le bilan, en lien avec l'AERES, et aussi pour nous projeter sur l'avenir.

- Quelques éléments de cette évaluation :

Le souhait était de repositionner l'UPEC au niveau européen et international et donc d'avoir

un regard critique d'experts internationaux sur ce qui était fait à l'UPEC, sur la base d'une information transparente.

Que viennent-ils évaluer dans le cadre de leur visite ?

- ✓ Tout d'abord, ils examinent la stratégie de l'établissement : a-t-on une véritable stratégie, ou pas ? C'est une question de base.
- ✓ Ensuite, c'est la question des moyens qui sont à notre disposition et qui devraient nous permettre la mise en œuvre de notre projet et de notre stratégie ; il s'agit de voir si, par rapport à notre stratégie et à nos moyens, il y a une cohérence.
- ✓ Puis, comment mesurer les résultats de notre stratégie ? C'est important pour bien définir comment nous pouvons arriver à nos objectifs, et être capables d'arriver à faire évoluer cette stratégie en fonction des actions et des opportunités.

Avec la modification de la loi, un certain nombre de choses vont changer.

Initialement, nous avons discuté avec Marne-la-Vallée pour savoir s'il était possible de faire une évaluation par l'EUA, ensemble, pour juger les deux établissements.

Lors de la première réunion, Gilles ROUSSEL n'avait pas souhaité faire cette évaluation. L'équipe de Direction avait estimé que c'était important, pour pouvoir prendre un peu la mesure européenne, que ce soit fait au niveau de l'UPEC et que ce soit préparatoire à la visite de l'EUS.

Un calendrier a été défini, qui nous a permis de rédiger entre novembre et janvier un rapport d'autoévaluation, de le remettre à la mi-février et d'accueillir pour une première visite, du 12 au 15 mars, les experts – je vous donnerai quelques éléments de cette première visite.

Une deuxième visite a été organisée à la fin du mois de mai, avec un complément de rencontres, d'entretiens, et des demandes complémentaires suite à la première visite.

Nous avons reçu quatre experts internationaux :

- Pierre de MARET, qui est belge, anthropologue et archéologue, qui a été Recteur de l'Université Libre de Bruxelles entre 2000 et 2006 et est aussi l'un des experts du Comité d'Orientation Stratégique du PMC ; il connaît bien la France ;
- Grace NEVILLE, qui est professeure de français, Vice-présidente formation et enseignement à l'Université et au Collège de Cork, qui est bien connue de Jeanne-Marie BOIVIN ;

- Rolf TARRACH, qui est professeur de physique, Recteur de l'Université du Luxembourg depuis 2005, mais qui a travaillé dans plusieurs universités, dont les universités espagnoles ;
- Andrée SURSOCK, qui est la conseillère de l'EUA, et qui est l'ancienne secrétaire générale de l'EUA, ce qui nous permet d'avoir aussi des aspects concernant la vie administrative.

Au cours de cette première visite, il y a eu la rencontre du Président, d'un certain nombre de VP, d'assesseurs, du directeur général des services, du DRH, de la Direction du Développement, de la Direction du Patrimoine, donc de beaucoup de cadres au niveau de la Direction.

Deux composantes ont été visitées : Droit et AEI.

Nous aurions souhaité en faire davantage lors de cette première visite, mais il y a eu un petit « couac » en termes de jours ; alors que nous avions prévu un certain nombre de composantes qu'elles pourraient être visitées, cela n'a pas pu se faire.

➤ Le premier point positif à retenir : un élément d'appréciation un peu général de la part des experts au bout de trois jours, trois jours et demi, a été de considérer que l'UPEC était dynamique, en mouvement, bien gérée, ouverte sur l'extérieur, avec des équipes jeunes, homogènes et solidaires. C'est donc un premier constat d'une équipe de Direction et de composantes allant de l'avant et ayant un potentiel.

➤ Il a été important, dans les rencontres qui ont pu avoir lieu, notamment au niveau des cadres, de pouvoir avoir des échanges avec des personnalités extérieures. C'est vraiment une des qualités de ce Comité : ils sont ouverts à la discussion, posent des questions précises, mais ne sont pas là de prime abord pour juger (même si derrière ils le feront), mais plutôt pour permettre l'expression des différentes personnes qu'ils ont en face d'eux, et considérer ce qu'elles souhaitent exprimer.

Nous étions un peu attentifs au passage de chacun devant la commission et à chaque fois que l'on interrogeait les personnalités, que ce soient les assesseurs, les VP ou les responsables administratifs, ils étaient plutôt contents de l'entretien qu'ils avaient eu. Monsieur AVENEL, qui est là aussi, pourra s'exprimer sur la vision que peut avoir une composante.

Pour ce concerne la suite des choses, il y avait deux objets.

L'idée que nous avions était de voir l'UPEC, et l'UPEC dans son environnement. Comme je l'ai exprimé la semaine dernière, il s'agissait de voir quelles pouvaient être les plus-values, notamment l'intérêt pour l'Europe, de voir se constituer un nouvel établissement, et si l'on en avait la capacité. Dans les demi-journées qui ont servi à cette première visite, une demi-journée était consacrée à Marne-la-Vallée, pour un premier échange et un déjeuner qui a eu lieu entre Bernard SAINT-GIRONS, Gilles ROUSSEL et un représentant de l'ISTAR. Ils se sont rendu compte de la qualité des experts alors qu'initialement, il y avait une réticence. Aujourd'hui, il y a un souhait assez direct de pouvoir participer à une évaluation.

Nous sommes dans une situation un peu intermédiaire. Il y a eu encore des éléments nouveaux ce matin. Initialement, nous allions plutôt concentrer la deuxième visite sur un examen de Marne-la-Vallée et du PRES. Ce matin, après avoir eu un échange avec Andrée SURSOCK, la proposition était de voir si les experts ne pouvaient pas venir une troisième semaine pour juger des établissements du PRES, plutôt que de se servir du temps relatif à l'UPEC pour pouvoir l'analyser.

Il semble que nous nous orientons - Pierre, tu pourras en dire quelques mots - vers cette autre proposition, ce qui devrait nous permettre de libérer du temps par rapport à la deuxième visite et donc permettre une expression plus large des composantes que celle prévue dans le pré-projet qui était en cours cette semaine.

Je n'irai pas plus loin sur cette diapositive, puisque nous avons eu des éléments nouveaux ce matin.

L'importance de ce travail est véritablement de se projeter, au-delà de cette évaluation de l'EUA, vis-à-vis de deux éléments :

- L'examen par l'AERES de l'UPEC ;
- Pouvoir se mettre dans une situation de négociation avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Comme je le disais en introduction, ce document est pour nous un document de travail qui se doit d'être partagé, qui est à compléter, illustrer, développer et nuancer. Je rappelle que pour constituer ce document, nous avons demandé la participation des composantes ; nous avons eu certains retours, mais pas de toutes les composantes. Il faut se servir de ce document

comme d'une base.

Nous avons aussi une réflexion sur la manière dont nous souhaiterions voir la suite des choses.

Nous pourrions proposer que Didier NICOLLE, en lien avec Pierre COURAUD, puisse organiser des rencontres avec les composantes, avec les Directions, voire organiser des ateliers thématiques.

Voilà un peu dans quel esprit nous souhaitons être.

Il faut véritablement considérer que nous souhaitons que cette évaluation par l'EUA nous donne une vision de ce que peut être l'UPEC au niveau européen, et de son évolution dans l'est francilien, et soit un travail préparatoire à la fois pour le bilan et pour faire le projet pour les années futures.

Je suis prêt à répondre à vos interrogations et à vos questions.

Je peux passer la parole à Monsieur AVENEL pour quelques minutes, pour qu'il puisse vous donner son sentiment sur cette rencontre. Ensuite, je passerai la parole à Pierre.

**M. AVENEL.**– Je vous remercie. Nous avons donc eu la visite des experts ; vous avez bien résumé la situation. Ce sont des personnalités variées, de différents pays. Pendant environ deux heures, nous avons eu une conversation à bâtons rompus, mais sérieuse, entre gens de bonne compagnie. Ils ont posé beaucoup de questions, mais ils ont laissé les gens s'exprimer, ils nous ont écoutés.

J'ai eu l'impression qu'ils avaient comme optique de nous aider, de nous faire des suggestions, mais d'une manière positive, pour nous permettre d'améliorer notre situation.

Ils ont montré beaucoup d'intérêt pour les relations de la gouvernance, notamment les relations entre la composante et les services centraux, évidemment du fait de leur « origine » professionnelle ils se sont beaucoup intéressés aux aspects internationaux, à la coopération entre les différents pays de l'Union Européenne.

Je ne vais pas monopoliser la parole, d'une manière générale je rejoins ce que vous avez dit tout à l'heure. Je crois que c'est une visite très positive, au moins pour la composante.

**M. LE PRESIDENT.**– Merci, Monsieur AVENEL.

**M. TAVERNIER.**– Une précision, Monsieur le Président, vous avez oublié vos VP. Les experts ont rencontré les cadres et les VP. L'administration n'a pas mobilisé la qualité de ses

experts...

**M. LE PRESIDENT.**– Je voudrais intervenir parce qu'on me fait un reproche. Deux VP manquaient, et deux VP poids lourds, qui étaient en vacances ; c'est pourquoi les poids lourds, je ne veux pas les oublier.

**M. COURAUD.**– Dans la suite de ce qui vient d'être dit, nous avons eu comme retours que ces experts qui sont étrangers ont un regard extérieur, et connaissent aussi très bien le système français. Nous craignons qu'ils soient des novices du système français et qu'ils n'appréhendent pas de nombreuses spécificités ; cela n'a pas été le cas.

Pour la suite, l'UPEC a exprimé le désir que l'évaluation porte aussi sur nos partenaires.

Les partenaires (Marne-la-Vallée, le PRES, etc.) sont enthousiastes pour participer à cette évaluation. Je pense que nous sommes aussi sur cette ligne-là, mais nous ne voulons pas non plus sacrifier notre évaluation institutionnelle. Nous sommes en discussion avec l'EUA pour voir comment équilibrer cette deuxième visite entre la rencontre avec les partenaires et la **poursuite de notre évaluation** institutionnelle.

**M. LE PRESIDENT.**– Avez-vous des questions ou des remarques ? (*Non.*)

Nous vous raconterons la suite au CA du mois de juin ou de juillet. En tout cas, quand nous aurons le rapport, nous vous le présenterons. Nous aurons probablement des premiers éléments oraux, à la suite de la deuxième visite qui se terminera fin mai. Nous aurons le rapport final plutôt au mois de juillet.

**M. COURAUD.**– Ils nous ont donné quelques retours, mais ils ne donnent pas des retours très précis. La réflexion fait qu'ils peuvent changer d'avis, nuancer.

### 1.3 Présentation du bilan du médiateur

**M. LE PRESIDENT.**– Puisqu'il n'y a pas de remarques supplémentaires, je vais demander à Monsieur Bernard MARCHAL de venir nous rejoindre et de faire un bilan sur l'action qu'il a pu mener pendant à peu près 18 mois, en tant que médiateur.

Cette fonction avait été créée il y a trois ou quatre ans. Monsieur MARCHAL est le second médiateur. Je vais lui passer la parole pour qu'il fasse une présentation de ce qu'il a pu faire au sein de cette université. Merci par avance.

**M. MARCHAL.**– J'ai succédé il y a deux ans à Véronique DARMON, qui est partie à la retraite.

Si je vous ai mis dans le rapport « début septembre », c'est qu'à ma surprise, depuis ma nomination en avril 2011, jusqu'à septembre, je n'ai eu aucune demande.

Je vais présenter la façon dont je reçois les demandes, comment je réagis et je vous dirai à quoi elles correspondent.

*Je reçois les demandes de trois canaux :*

- Le premier canal (au départ 50 %, et c'est en forte diminution) provenait du médiateur de l'Académie. Soit il recevait lui-même les demandes, soit cela provenait de la médiatrice de l'Éducation Nationale. Certains étudiants s'adressent directement à l'éducation nationale ou à l'enseignement supérieur. Cela redescend au médiateur de l'Académie, qui me le renvoie en disant que cela concerne l'UPEC.
- Des demandes directes sur le site, de plus en plus par rapport aux demandes du médiateur de l'Académie.
- Des demandes de la présidence, c'est-à-dire que les dossiers sont envoyés à la présidence qui me les renvoie.

J'ai eu environ 49 demandes jusqu'en janvier, c'était une forte demande, beaucoup plus que l'année d'avant, entre septembre et octobre 2012.

Depuis un mois, je n'ai plus du tout de demandes. J'en ai reçu une hier, je reçois la personne cet après-midi.

Il y a une période forte de demandes, cela se comprend : le premier semestre de l'année universitaire.

*Comment est-ce que je réagis ?*

Dès que je reçois soit le dossier, soit la demande, par médiateur, par Internet, je réfléchis une journée pour essayer de comprendre la demande, et je propose un rendez-vous à la personne. Je l'invite à venir dans mon bureau, car souvent c'est succinct.

J'ai beau connaître beaucoup l'université (ayant fait partie de l'ancien CEVU, je connais bien les formations), il faut quand même que j'analyse bien quelles personnes ont reçu d'abord les demandes des étudiants – quand ce sont des étudiants – pour essayer de bien cibler.

En général, quand je reçois mes rendez-vous, cela dure une heure, une heure et demie. Si ce n'est pas possible, c'est par voie téléphonique. J'ai eu récemment une demande venant d'une étudiante à Madagascar, bien sûr cela se fait uniquement par mail. J'en dirai plus ensuite, sur

les demandes que je reçois.

Donc, lors des rendez-vous, j'explique le fonctionnement de l'université, et suivant les problèmes, soit ils sont réglés, soit je contacte les scolarités ou les personnes « mises en cause » et nous voyons si cela peut se régler. Dans trois ou quatre cas, nous avons eu une réunion tripartite pour essayer de régler le problème.

J'ai l'impression que quasiment 80 % des problèmes que j'ai rencontrés ont été réglés. Quand je dis « réglés », cela veut dire que l'étudiant me semble satisfait, il a eu une réponse.

Parmi les étudiants, il y a trois catégories :

➤ Les étudiants qui ne sont pas admis dans le diplôme qu'ils demandent, c'est-à-dire soit en première année, soit en master 2, soit en master directement.

Je regarde alors si le dossier est correct et je leur explique que dans certaines facultés, il y a des manques de places en première année, et donc qu'ils ne peuvent pas être pris. Je regarde bien si les procédures ont été respectées, c'est là où il faut faire très attention.

➤ Les étudiants qui ne sont pas contents de leurs notes, du jury.

Cela concerne, pour la moitié, des notes de soutenance. Bien sûr, pour les soutenances de mémoire, de stage, les notes sont plus subjectives que des notes écrites ; il y a un oral derrière. Je regarde si le jury s'est réuni correctement, c'est-à-dire s'il n'y a pas eu de défauts. Dans un ou deux cas, le procès-verbal était un peu douteux (je ne sais pas si c'était dû à Apogée), j'en ai parlé à la composante, et dans un ou deux cas les jurys se sont réunis à nouveau. Je connais au moins deux cas où l'étudiante ou l'étudiant a obtenu satisfaction. Il y avait eu une erreur, par exemple.

Une étudiante, qui a eu un accident pendant la période des vacances de Noël, n'a passé que la moitié des examens du premier semestre, a passé les examens du deuxième semestre tout manquant les cours, et dans le procès-verbal, pour la moitié des absences il était marqué « 0 » et pour l'autre moitié « défaillante ». Soit elle est défaillante, soit elle ne l'est pas. Le jury n'était pas vraiment au courant que cette personne ne pouvait pas aller en cours et qu'elle avait été malade.

J'ai eu des explications pour une étudiante qui a eu une mauvaise note en soutenance et en discutant avec elle, elle était d'accord qu'on l'avait prévenue à propos du stage qu'elle avait choisi... Dès les premiers rapports qu'elle avait rendus, on lui avait bien fait comprendre que

ce serait négatif. En revanche, elle se demandait comment elle allait redoubler. Je me suis mis en rapport avec la scolarité et j'ai eu des réponses satisfaisantes pour l'étudiante : elle a bien eu l'explication de sa mauvaise note, et des informations sur la façon dont se passerait le redoublement possible.

Quand la satisfaction est de 80 %, cela veut dire que l'on a donné une explication à l'étudiante. Le jury est souverain, s'il n'y a pas d'erreur.

Je voudrais insister sur le fait qu'il y a des règles. Nous avons parlé de Règlement intérieur auparavant ; surtout, essayons (je m'inclus en tant qu'enseignant) de respecter les règles.

Cela n'est pas allé plus loin, il a été reçu, mais un étudiant trouvait que sa note de soutenance n'était pas assez bonne pour être accepté en master 2. Il est venu protester car pour le diplôme qu'il préparait il était marqué que la soutenance devait durer une demi-heure, et au bout de 10 minutes on lui avait dit : « *C'est très bien, on arrête* ». Il a dit qu'il aurait pu avoir une meilleure note s'il avait pu s'exprimer encore pendant 20 minutes. Je ne jette pas la pierre à l'enseignant concerné car j'ai lu le mémoire et au bout de 10 minutes, on est peut-être capable de voir ; mais on n'a pas respecté les règles. Cela aurait été peut-être très gênant si l'étudiant avait continué à protester.

➤ Pour le troisième point, je remercie la DEVE qui m'a beaucoup aidé, il s'agit plutôt de demandes d'explications.

Je vais citer un cas, en Sciences : c'était un étudiant algérien qui était rentré dans son pays et qui avait validé son diplôme juste avant que l'on ait des crédits ECTS. On a demandé pour son emploi de justifier des crédits ECTS ; j'ai aidé à ce qu'il ait une réponse disant que pour le diplôme qu'il avait obtenu on ne délivrait pas les crédits à l'époque, mais que cela correspondait bien à ces crédits-là. Il m'a remercié, puisqu'il a obtenu satisfaction.

J'ai eu deux cas un peu plus gênants, sur le port du voile.

- Une étudiante qui voulait faire du basket et l'enseignant la refusait, voilée, dans les cours de basket. Nous avons donc eu une réunion tripartite avec les responsables du sport et lui on a trouvé une autre solution, qui ne lui a pas plu, et finalement elle est allée en Sciences. C'est en cours, je ne sais pas où cela en est.

- Une étudiante qui porte le voile depuis le 1<sup>er</sup> janvier, c'est à l'IUFM et c'est un gros problème. Elle ne le portait pas avant. Elle a eu des problèmes, on l'a acceptée aux examens

de justesse, mais on l'a refusée ensuite, en cours, puisque c'est à l'IUFM et c'est dans un lycée. On lui a dit que comme elle était dans un lycée, c'était très gênant.

Ce sont tout de même des problèmes un peu particuliers à traiter, mais je ne peux pas dire que j'ai eu des problèmes fondamentaux, en particulier je n'ai pas eu du tout de demandes à la suite de harcèlements.

J'ai remarqué (ce n'est pas dans mon rapport, cela concerne le mois de janvier) que cette année les personnes qui ont fait appel aux médiateurs étaient à 90 % des filles. Je me suis demandé si en première année on refusait plus les dossiers de filles, ou si elles étaient dynamiques ; je ne sais pas, il faudrait peut-être que j'approfondisse ce point.

Les demandes d'étudiants, de plus en plus, arrivent grâce à la communication. Ce n'est pas moi qui le ressens, on est bien informé sur le site de l'Université. J'ai même eu une demande d'une étudiante en droit, extérieure à notre Université, à propos de sa situation : ne pas être prise. Elle avait vu « médiateur » sur le site.

Je pense qu'il y a de moins en moins de demandes venant de l'académie, car notre site est bien référencé.

J'ai une demande en cours avec l'AEI, d'une étudiante qui est à Madagascar et n'a pas pu rentrer en France. Elle ne savait pas comment faire, elle a trouvé le médiateur sur le site. Je corresponds avec elle, nous sommes en train de traiter son problème, sans difficulté.

Par contre, je n'ai presque pas eu de demandes de la part du personnel.

J'ai une seule demande de personnel, qui aurait pu être très grave, mais qui a très bien tourné grâce à la DRH, qui a bien participé et a trouvé la solution.

Pour les enseignants, je n'ai pas eu vraiment de demandes. Une demande a été traitée au niveau de la présidence, avec mon aide ; et une autre demande ne me concernait peut-être pas, parce que c'était une personne qui avait un maître de conférences chez nous et qui avait des problèmes avec son directeur de thèse, mais dans une autre université, donc je ne faisais pas une médiation interne à notre université. À la suite de mon intervention, cette personne a eu satisfaction.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci, Monsieur MARCHAL.

Il y a eu beaucoup de cas pour les étudiants, c'est ce qu'il faut considérer. Le médiateur s'ajoute à d'autres éléments. Un bon nombre de sujets sont traités au niveau des

composantes, avant tout, et quelques-uns le sont au niveau de la Direction de l'Université. L'important est que cette possibilité soit davantage connue. À l'évidence, de la part des étudiants, elle commence à être bien connue. Cela permet de régler un certain nombre de situations qui n'ont pas pu l'être à l'intérieur des composantes ou de l'université. Pour cela, je vous remercie.

Nous en avons discuté en Comité Technique, tous les cas ne vous parviennent peut-être pas. Nous avons aussi évoqué en CT le fait que d'aucuns disaient qu'il faudrait faire de la publicité, d'autres disaient que ce n'était pas forcément la peine d'en faire.

C'est cela la médiation, arriver à trouver ce juste équilibre et surtout avoir cette capacité d'écoute auprès d'un certain nombre de personnes qui, à un moment donné, se retrouvent sans réponse, soit de la composante, soit de la Direction de l'Université. Je pense que c'est là que votre rôle prend vraiment tous ses effets. Je voulais saluer le travail que vous faites.

**M. MARCHAL.**– Je n'ai pas mis de statistiques concernant les UFR parce que je n'ai pas voulu dire que dans certaines UFR cela se passe peut-être moins bien que dans d'autres. Il y a des UFR où il y a peut-être plus, concernant le nombre d'étudiants ou certains diplômes... ; les enseignants, la scolarité, sont peut-être un peu plus proches des étudiants et certains problèmes sont déjà réglés. Je fais beaucoup de VAE donc je suis souvent en correspondance avec le SCEPPE. Je n'ai eu que deux cas à traiter, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des demandes de personnes qui font de la VAE, mais c'est traité en interne. Il est très rare que cela déborde au-delà du service. Cela dépend aussi de la structure et du nombre d'étudiants ; dans les petits groupes, on est plus proche que dans les grands ensembles.

**M. LE PRESIDENT.**– Avez-vous des questions ou des remarques ? *(Il n'y en a pas.)*

Vous avez évoqué la proportion plus importante de filles, c'est peut-être à creuser, mais il faut savoir que 60 % des étudiants de l'UPEC sont des filles, c'est une explication supplémentaire, mais qui n'explique pas les 80 %.

**M. MARCHAL.**– On m'a donné une explication : les garçons continuent plus du côté des scolarités AD alors que les filles passent plus par la voie du médiateur.

**M. LE PRESIDENT.**– C'est à explorer. Merci encore pour ce travail.

**M. MARCHAL.**– Je voulais dire un petit mot. Je suis venu, mais un de mes collègues est décédé. Pour être ici, je ne suis pas allé à son enterrement qui a lieu maintenant. J'espère ne

pas avoir dit trop de bêtises car je suis très troublé. C'était un ancien étudiant de chez nous.

## POINT 2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 Seconde campagne de recrutement d'enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur

*(Projection de diaporamas.)*

**M. LE PRESIDENT.**– Je vais donner des éléments généraux, avant de passer la parole à Christian. Nous sommes là dans une deuxième campagne, car le ministère a ouvert une deuxième campagne, en lien assez direct avec les 1 000 postes proposés par la ministre. Je vous rappelle que nous n'en avons eu aucun, malgré nos demandes, mais qu'il y a eu la possibilité, dans le cadre de l'IUFM, d'avoir une deuxième campagne. C'est un peu dans ce cadre-là que les choses s'inscrivent.

Je vais donner quelques éléments sur la manière dont les choses se sont déroulées.

Initialement, une dizaine de postes étaient proposés. Pour des raisons en particulier de vacances, nous avons été informés assez tardivement de cette possibilité, que nous n'attendions pas car nous n'avions pas de postes. Cela nous a amenés à avoir une réflexion assez rapide sur les propositions que nous pouvions faire. Il nous a semblé - il y a eu 2 CT pour cela - que sur un certain nombre de postes, nous pouvions nous interroger. Je laisserai Christian dire pourquoi nous avons fait cette proposition de passer de 10 à 7 postes. Cette proposition a été présentée devant un premier CT la semaine dernière qui, sur la base d'un manque d'informations que nous pouvons reconnaître, a souhaité s'exprimer à l'unanimité contre la proposition faite de sept postes.

Il y a eu un deuxième CT, hier matin, où les uns et les autres ont pu avoir un peu plus d'échanges et d'informations. Il a conduit au même résultat, alors que nous avons développé un argumentaire.

Je laisserai Christian le développer, mais il est important de prendre en considération le fait que des éléments nous sont indiqués, disant que l'université n'est peut-être pas à même de soutenir le projet de l'ESPE.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, je vais le redire encore aujourd'hui devant le Conseil d'Administration : l'éducation est véritablement un élément important de l'université,

cela dit (je laisserai là encore Christian l'exprimer) nous avons aujourd'hui des interrogations sur la formulation d'un certain nombre de postes, et en particulier des postes que nous n'avons pas souhaité publier ; globalement, sur la reconduite de ces postes.

Nous vous faisons cette présentation dans ce cadre, avec deux CT qui ont voté à l'unanimité contre cette proposition.

**Mme FAURE.**– Je voulais parler des postes d'introduction, sur les créations d'emplois du ministère.

Nous savons que Marne-la-Vallée a eu des postes, nous savons aussi que certains de ces postes ont été gelés. C'est dommage que notre collègue de Marne-la-Vallée ne soit pas là car nous sommes dans un effort de rapprochement de deux établissements. Il est regrettable que quand on a des postes, on les gèle. Je l'entends, c'est pour des raisons de masse salariale, de clarification, mais il est dommage d'avoir cette situation-là. Nous sommes au courant. Nous avons toujours l'impression que l'on donne beaucoup pour Marne-la-Vallée ; dans le cadre du rapprochement, ces postes auraient peut-être pu être mis sur des actions de travail, de mutualisation et de rapprochement, surtout qu'il y avait aussi des postes BIATOSS. C'est notre interrogation.

**M. LE PRESIDENT.**– Je peux revenir un peu sur la philosophie globale de ces postes. Je n'ai pas voulu trop détailler en amont, mais je peux développer davantage.

Sur le calcul des postes, comme je crois l'avoir déjà dit, nous étions dans une vague quadriennale et nous passons dans une vague à six ans. Nous nous devions de faire un avenant, que nous avons proposé très rapidement, au mois de septembre, sur lequel nous demandions 15 postes.

Pour des raisons de modèles, en particulier du modèle SYMPA, nous apparaissions comme sur-dotés. La sur-dotation provient en partie du fait que l'on a pu intégrer l'IUFM et que cela requalifie les aspects globaux en matière de postes de l'UPEC comme étant au-dessus de la barre. C'est le problème d'une barre, à partir du moment où nous étions au-dessus de la barre, nous ne faisons pas partie des universités qui pouvaient avoir des postes. C'était vrai pour 791 postes, mais il en restait 189.

Quand nous avons vu que nous n'étions pas qualifiés pour la première barre, nous sommes repassés sous la deuxième barre, en disant : *« Il y a encore 189 postes, donc nous vous informons que nous avons fait une demande, en lien avec vos trois priorités : la réussite en*

*licence, le numérique et l'international* ». Nous avons redéveloppé un argumentaire là-dessus.

Je ne sais pas où sont passés les 189 postes, je ne sais pas où ils sont. Nous avons reçu une lettre du ministre nous informant, sur la base des modèles SYMPA, que nous avons été accompagnés les années précédentes par des évolutions budgétaires, que nous avons aussi récupéré 800 000 euros pour la mise en sécurité de bâtiments, que nous avons assez et que nous n'aurions pas de postes.

Concernant la redistribution des postes, pour les universités qui ont pu avoir des postes cela s'est fait sur le modèle SYMPA, en fonction de la sous-dotation. La difficulté (c'était également connu du ministère) était qu'un certain nombre d'établissements n'ont pas la possibilité d'ouvrir ces postes, donc pour plusieurs universités cette ouverture de postes n'a été que partielle. Des postes ont été gelés, de façon à pouvoir abonder sur des déficits budgétaires et faire en sorte qu'ils puissent faire évoluer l'université. C'est ainsi que Marne-la-Vallée s'est retrouvé avec une vingtaine de postes. Nous pouvons en effet critiquer nos voisins de Marne-la-Vallée en disant que cela pourrait être un bien commun, d'autres le pensent d'ailleurs peut-être ; mais, pour le moment, cela ne s'est pas passé ainsi.

Je pense que les établissements sont autonomes, il y a actuellement des discussions, qui sont des avancées assez importantes. C'est un geste qui n'a pas été fait, nous le constatons. Je ne pourrai pas aller plus loin pour le moment.

**Mme FAURE.**– Nous le regardons tous les ans ; il y avait des enjeux, derrière, notamment pour les titulaires, etc.

**M. LE PRESIDENT.**– Nous avons demandé, dans les 15 postes, 5 postes de BIATSS. Nous n'avons pas été entendus, donc nous avons sûrement failli quelque part, au-delà du modèle. Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation. Je passe la parole à Christian.

**M. CUESTA.**– Merci. Pour clore cette partie, en tout cas provisoirement, il est vrai que globalement les universités ne vont pas utiliser tous les postes. Sur les 780, nous attendrons le bilan du ministère, mais il n'y aura pas 780 créations, nous en sommes certains. En plus, le ministère avait prévu une répartition BIATSS, enseignants du second degré, enseignants du supérieur ; je pense que cette répartition ne sera pas respectée et nous savons qui va être défavorisé, comme tu viens de le dire.

Concernant nos postes, il y a eu une demande suite à cette deuxième campagne, annoncée

de façon un peu précipitée par le ministère, puisqu'il y avait des postes en plus. Il fallait ouvrir une deuxième campagne pour que des collègues puissent être sur l'université au mois de septembre. Je rappelle que pour la partie second degré, qui nous concerne ici, la campagne se fait très tôt, c'est publié dès fin septembre. Nous connaissons la réponse des collègues qui seront parmi nous en septembre, depuis le mois de décembre, donc depuis déjà très longtemps.

Donc, il fallait ouvrir une deuxième campagne, d'où ces demandes possibles de composantes. Il n'y a qu'une seule demande : l'IUFM. Sur les 10 postes qui étaient demandés par l'IUFM, nous en avons retenu 7 à vous présenter aujourd'hui. Les 3 postes que nous n'avons pas retenus sont :

- Un premier poste, dans la discipline Lettres Modernes, qui utilisait en fait un support qui avait été demandé à la transformation – que nous avons vu pour la première campagne dans une discipline qui n'avait rien à voir avec Lettres Modernes, pour un support de maître de conférences. Ce support n'avait pas été proposé puisqu'il était dans une équipe externe à l'université, sans convention aujourd'hui avec notre Université. Il n'avait donc pas été retenu à ce moment-là.

Le premier poste est donc un retour de ce poste-là, demandé au titre de maître de conférences ; comme il n'avait pas été retenu, il était revenu dans une demande de l'IUFM, pour un enseignant du second degré.

- Le deuxième poste non retenu est un poste d'Anglais, pour une raison simple : nous l'avons déjà voté lors de la première campagne, les commissions ad hoc se déjà sont tenues et ce poste n'a pas été pourvu. C'est donc un poste non pourvu dans le cadre de la campagne générale, qui est demandé à une seconde publication. Nous ne pensons pas qu'un poste non pourvu dans la première campagne sera pourvu dans le mois et demi qu'il nous reste avant l'inscription définitive pour publier et donc pour que les collègues du second degré puissent postuler.

- Le troisième et dernier poste, est un poste de Mathématiques, que nous ne souhaitons pas publier car aujourd'hui nous avons des collègues qui assurent des services en totalité et au-delà dans d'autres universités (il y en a dans d'autres composantes, mais dans d'autres universités), entre autres en Mathématiques. Il nous semblait donc plus raisonnable d'utiliser les collègues qui étaient déjà sur ce type de poste – pas forcément pour des

masters d'enseignement, bien sûr – sans avoir à republier un poste dans une matière déjà pourvue et donnée (moyennant un remboursement de l'université au niveau de leur complémentaire, mais pas au niveau de la masse salariale) à d'autres universités.

Enfin, pour donner des ordres de grandeur et avant d'ouvrir le débat, aujourd'hui à l'IUFM, un peu plus de 21 000 heures sont faites à l'extérieur de l'IUFM. Cela se divise presque en deux :

- un peu plus de 10 000 heures sont faites au niveau d'autres universités, on voit apparaître une partie de ces 10 000 heures, de l'ordre de 6 000, dans les conventions ;
- et 4 000 heures ne sont pas liées à des conventions avec des universités, ce sont donc des heures faites hors conventionnement classique.

Sachant que dans les conventions, il y a des heures pour les masters d'enseignement et aussi un bon nombre d'heures pour de la licence, du DUT, de la licence pro, c'est-à-dire sans lien direct avec l'enseignement. Donc, il y a des possibilités, plus 10 000 heures, dans des composantes de l'UPEC ; là aussi, pas forcément en lien avec des masters d'enseignement.

C'est la répartition faite. Si vous voulez d'autres données, nous pourrions bien sûr apporter des précisions, mais je pense qu'il vaut mieux ouvrir le débat.

**M. LE PRESIDENT.** – Le débat est ouvert.

**Mme DE SUREMAIN.** – Je voudrais tout d'abord vous transmettre un communiqué intersyndical du Comité Technique de l'UPEC et ensuite apporter quelques éléments d'information pour éclairer la discussion.

Je vous donne lecture de ce communiqué porté par la FSU, le SGEN, FO et l'UNSA.

*« Le Comité Technique de l'UPEC réuni le 22 mars 2013 a examiné une liste de postes à publier pour la "deuxième campagne 2013 de recrutement des enseignants du second degré" de l'IUFM. Seuls 7 postes sur les 10 postes sollicités par l'IUFM, correspondant tous à des postes vacants à la rentrée 2013, ont été présentés. Les représentants des personnels élus au CT de l'UPEC ont voté unanimement contre une telle proposition.*

*En conséquence, le CT a été à nouveau réuni le 28 mars 2013, et seuls 7 postes ont été présentés. Les représentants des personnels élus au CT ont à nouveau voté unanimement contre cette proposition pour les raisons suivantes :*

- *La proposition de l'IUFM contient 10 postes, mais la Direction de l'UPEC a choisi de*

*n'en proposer que 7 à la publication,*

- *Aucun élément ne justifie la suppression de trois postes IUFM, et il n'y a aucune visibilité sur leur redéploiement dans l'UPEC.*
- *Les arguments développés par la présidence sur une réactivité de l'UPEC en cas de besoin de postes à l'IUFM (ESPE) en septembre 2013 n'ont pas convaincu les membres du CT*
  - o *Les postes demandés permettent uniquement de faire face aux flux d'étudiants actuels qui ont atteint un seuil d'étiage. Or sans que l'on connaisse encore l'ampleur de la hausse des effectifs. Or sans que l'on connaisse encore l'ampleur de la hausse des effectifs, celle-ci est assurée pour la rentrée prochaine. Il serait impossible de déplacer des postes à la rentrée, d'autant que les disciplines ne sont pas interchangeables.*
  - o *Aucune ouverture de poste ne sera possible en septembre 2013 et recruter des enseignants dans d'autres composantes de l'UPEC semble très problématique pour le bon fonctionnement de l'Université.*

*Les membres du CT regrettent qu'à la veille de la création de l'ESPE de l'académie de Créteil, la Direction de l'UPEC envisage de fragiliser l'avenir par une telle suppression de postes. De surcroît, la formation d'enseignants à l'IUFM prend du temps : une anticipation est nécessaire.*

*Les membres du CT demandent la publication des 10 postes et une politique d'emplois conforme aux besoins. Ils demandent qu'une prochaine (et urgente) réunion du Comité Technique soit consacrée à l'IUFM et à son évolution en ESPE, concernant notamment les questions du ressort du CT, c'est-à-dire l'emploi et l'organisation globale de cette ESPE. Ils demandent également qu'au cours de cette réunion, soient auditionnées les personnes les plus à même d'établir un état des lieux, à tout le moins parmi les responsables des sites IUFM, les responsables de formation, et les responsables des maquettes, sans oublier les responsables des instances de l'IUFM (Conseil des études et de la vie scientifique, commission recherche). »*

*Je voudrais insister, pour apporter des éléments d'éclairage, sur le fait que ces postes ne sont pas des créations supplémentaires ; vous l'avez dit, Monsieur CUESTA. Il s'agit en effet de*

renouvellements de postes qui existent déjà.

- Quelques chiffres extraits des données qui ont été fournies à l'Inspection Générale, sur les moyens de la formation.

Je ne vais pas détailler la baisse des postes depuis 2007, l'intégration de l'université, et depuis la réforme de la masterisation. Nous sommes à 114 postes en moins depuis 2007. Si nous nous concentrons sur les postes en second degré, nous avons 70 postes en moins, c'est-à-dire un quart du volume des postes de 2007, liés à différents facteurs. Mais, nous constatons actuellement que les effectifs remontent et qu'il y a une perspective de refondation, de reconstruction de la formation des enseignants.

Sur la ventilation des heures, vous avez dit que les enseignants de l'IUFM n'intervenaient pas strictement auprès des étudiants inscrits à l'IUFM ; ils interviennent aussi dans les UFR et en grande majorité sur des diplômes qui concernent l'enseignement, que ce soit les masters enseignement..., et en licence quand ils interviennent, c'est sur des modules de préprofessionnalisation à l'enseignement. Donc, cela fait quand même partie de leur mission.

Si nous faisons un examen de ces heures en 2011 et 2012 :

- Le potentiel d'enseignement à l'IUFM est de 108 333 heures.
- Hors composantes IUFM, ces interventions s'établissent à 31 830 heures, c'est-à-dire presque 30 % de ce potentiel d'enseignement.
- Parmi ces heures, dans l'UPEC même, environ 10 % : 10 400 heures.
- Pour le rectorat, 13 700 heures ; cela concerne la formation des stagiaires et la réforme amène à ramener la formation des fonctionnaires stagiaires dans le master. Donc, ce ne sont pas des heures qui vont disparaître.
- En formation continue, qui fait aussi partie des missions de la future ESPE : 8,3 %, 9 000 heures en formation continue.

Ces heures ne sont pas des mises à disposition gratuite du rectorat, cela amène à compensation. Ce n'est pas de l'évergétisme en direction du rectorat.

Il y a aussi des interventions dans les autres universités de l'académie. Hors UPEC, on est à 7 730 heures, c'est-à-dire un peu plus de 7 % du potentiel d'enseignement de l'IUFM.

Il ne s'agit pas de solliciter une augmentation du nombre de postes de l'IUFM pour faire face à un retournement de situation et à une augmentation du nombre des flux d'étudiants, mais

simplement de se donner les moyens d'au moins maintenir l'offre de formation actuelle, qui est d'ailleurs prévue par le contrat d'université en cours.

La question est également de savoir s'il est possible ou non de demander à ce que des enseignants d'IUFM qui interviennent dans d'autres composantes n'interviennent plus dans ces composantes et recentrent leurs services sur la composante IUFM. Si ceci est pratiqué, cela signifie des perturbations dans les autres composantes qui bénéficient de ces services.

➤ Par ailleurs, ces recentrages sur la composante IUFM posent des problèmes de spécialités.

Ce qui est demandé là, c'est un poste de Mathématiques premier degré. La formation Mathématiques premier degré ne correspond pas forcément exactement aux compétences d'un collègue enseignant de Mathématiques rattaché à l'IUFM et qui intervient actuellement dans des masters 2, ou d'autres formations qui sont des spécialités un peu différentes de la formation de Mathématiques en IUFM. C'est un peu compliqué. Si l'on prend l'exemple des Lettres, être spécialisé en poésie et devoir intervenir sur l'apprentissage de la lecture, ce n'est pas la même chose. C'est compliqué de faire jouer les postes sans faire attention aux profils.

Il y a aussi une question de contexte politique.

Nous sommes dans une perspective de construction de l'ESPE. Commencer à complètement bouleverser les capacités de formation de l'IUFM et des enseignants de l'IUFM, serait un mauvais signal donné aux partenaires qui devraient être impliqués dans la construction de cette ESPE.

Enfin, nous souhaiterions insister sur le fait qu'il ne s'agit donc pas de créations de postes, mais simplement de renouvellements pour pouvoir fonctionner correctement.

Concernant le poste d'Anglais, préjuger du résultat du recrutement en disant que le poste n'a pas été pourvu lors de la première campagne et ne sera donc pas pourvu lors de la deuxième campagne, me paraît très hasardeux.

Les besoins de formation en Anglais sont extrêmement importants. Si vous avez regardé le profil de ce poste, il s'agit d'un poste en Anglais à la fois pour le second degré général, pour le SSTP, c'est-à-dire pour le second degré professionnel, et aussi pour le premier degré.

Dans le profil de poste, il est demandé aux candidats une souplesse et une capacité à intervenir dans différents domaines de la formation.

Donc, il ne s'agit pas de profils de postes formulés de façon très rigide. Au contraire, on demande des efforts et de pouvoir intervenir dans différents domaines.

Des efforts ont été faits du point de vue de l'IUFM, notamment dans le profilage des postes, pour être au plus près des besoins et demander une certaine souplesse aux candidats qui seront recrutés. Dans le contexte actuel, il serait extrêmement dommageable d'intervenir comme cela sur le potentiel de formation de l'IUFM. Cela aurait de toute façon des incidences sur les autres composantes de l'UPEC et également dans les autres universités engagées dans la construction de l'ESPE.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci. Il faut rester très attentif aux mots que l'on utilise. Nous discutons de trois postes, donc dire que l'on va bouleverser le projet d'ESPE pour trois postes alors que les effectifs de l'IUFM sont tout de même les plus importants relativement au nombre d'étudiants..., il faut être attentif et dire que ce ne sont que trois postes.

La Direction de l'Université a été particulièrement précautionneuse dans la première vague quant au fait de ne toucher à aucun poste de l'IUFM alors que nous n'avons pas beaucoup plus d'informations sur ces évolutions. Donc, l'effort, le regard un peu particulier sur l'IUFM, de la part de la Direction de l'Université, a été porté au moment de la première campagne.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans la deuxième campagne. Vous mettez en avant également le fait de nous dire : « *Vous préjuger des évolutions de l'IUFM* » ; là encore, peut-on préjuger du flux d'étudiants à la rentrée 2013 ? C'est une des questions qu'il faut se poser. Les chiffres que nous pouvons avoir aujourd'hui sont ceux qui sont remontés de l'évolution du flux d'étudiants.

Sur l'année 2012, il y avait 1 288 étudiants à l'IUFM. Sur l'année 2013, il y a 1 429 étudiants, ce qui veut dire plus 137. Donc, je veux bien que l'on me dise que demain il va y avoir plein d'étudiants, mais comme je l'ai dit au CT – je vois que les arguments n'ont pas été entendus, même si je les ai prononcés – même si l'on extrapole sur un flux de plus 200, 300, 400 ou 500 étudiants, je pense que nous avons encore la possibilité d'assurer les enseignements de l'IUFM et d'accompagner l'évolution de son projet vers l'ESPE.

Nous avons aussi indiqué au CT que s'il y avait des cas particuliers nous souhaitions discuter, examiner les difficultés et pouvoir les traiter. Ce sont aussi des engagements que nous avons pris devant le CT.

J'entends que les arguments n'ont pas été pris en compte, mais c'est important de pouvoir

noter que cela a pu être fait.

Vis-à-vis du projet d'ESPE, là encore, cela n'est qu'un pré-projet.

J'ai aujourd'hui un pré-projet qu'il faut co-construire ; je pense que nous pourrions le co-construire, même si l'on ne met pas aujourd'hui trois postes supplémentaires à l'IUFM. À un moment donné, il faut aussi considérer que l'IUFM est une composante aujourd'hui de l'UPEC, et que l'UPEC et d'autres composantes ont aussi des besoins d'évolution.

La Direction de l'Université est engagée également sur un programme, sur une stratégie. Je veux bien que nous figions tout, mais si nous faisons cela nous n'allons pas faire grand-chose.

C'est important de vous entendre, votre argumentaire est le vôtre, j'entends les interrogations, les questions, même l'angoisse d'un certain nombre d'enseignants chercheurs et d'enseignants ; mais je pense aussi qu'à un moment donné, il faut prendre des décisions.

Ce sont les propositions que nous faisons aujourd'hui devant le Conseil d'Administration.

**Mme DE SUREMAIN.** – Sur la question de l'évolution des flux d'étudiants, vous savez que les inscriptions aux concours ont augmenté de 47 %. Si l'on déduit les doubles inscriptions, il s'agit déjà d'une augmentation de 25 %.

**M. LE PRESIDENT.** – Au lieu de parler de pourcentages, donnez les chiffres absolus.

**Mme DE SUREMAIN.** – Sur les inscriptions aux concours, je ne peux pas vous donner les chiffres absolus aujourd'hui. Simplement, cette évolution est sur les inscriptions au concours, ce sont donc des étudiants qui vont se trouver lauréats des concours (ou à les représenter) et qui seront dans les masters Enseignement. Le pourcentage me paraît assez important, puisque cela donne une tendance. Créteil sera touché par cela.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'augmenter le potentiel d'enseignement de l'IUFM, mais simplement de le maintenir. Ce n'est pas une demande supplémentaire. Les postes en premier degré sont des postes en Français et en Mathématiques. C'est au cœur de la formation, ce sont les disciplines du socle commun. C'est absolument fondamental. L'Anglais en second degré est quand même une discipline tout à fait centrale.

Nous avons des interrogations sur le paradoxe qui consiste – et nous nous en réjouissons – à dire que la formation des enseignants est importante, et une réalité qui consiste à diminuer le potentiel de formation, à ne pas assurer son maintien et à arguer que si l'on fige tout, on

ne va pas progresser.

Nous ne souhaitons pas tout figer, nous aimerions d'ailleurs progresser, mais nous demandons simplement au moins d'être maintenus au niveau d'enseignement actuel.

Dire que l'on va traiter les problèmes : quand ? Seront-ils présentés à nouveau à la rentrée en septembre 2013 ? Comment les traiter en septembre 2013 ?

**M. CUESTA.**– Quelques chiffres sont affichés, je vais donner le chiffre que je n'ai pas voulu donner tout à l'heure, et je vais en préciser d'autres.

Aujourd'hui, les 10 000 heures, et non pas les quelque 8 000 que je vois pour l'IGAENR – je suis surpris – sont ce que nous avons déclaré et payé aux collègues de l'IUFM, mais apparemment l'IGAENR n'a pas tout à fait les bons chiffres.

**Mme DE SUREMAIN.**– L'IGAENR est tout de même une source...

**M. CUESTA.**– Ce sont les sources données par l'IUFM, j'étais à la réunion, merci. Ces sources sont la déclaration dans le système GEISHA, que je peux bien sûr donner à tout le monde, c'est ce qui a été donné aux personnes.

Nous sommes à 10 000 heures faites à l'extérieur. Sur ces 10 000 heures, je répète qu'il y a 4 000 heures hors convention. Je divise 4 000 heures par 10 : 384 heures, 10 postes, qui sont là-dessus. Ce sont 4 000 heures sans références.

Sur les 6 000 heures restantes, environ 2500 heures sont faites hors lien avec l'enseignement car jusqu'à preuve du contraire, la licence pro et le DUT ne conduisent pas totalement au métier d'enseignant aujourd'hui. Donc, nous avons quelques postes là-dessus.

Également, un peu plus de 10 000 heures figurent dans les composantes de l'université. J'ai regardé l'ensemble des personnels de l'IUFM pour voir où ils faisaient les services et voir à chaque fois quelles étaient les possibilités. Sur ces 10 000 heures, je peux vous assurer qu'il y a moyen de récupérer des heures pour l'enseignement de l'IUFM ; 10 000 heures, ce n'est pas rien. Nous sommes à peu près à 25 ETE. Ce n'est pas n'importe quoi, et dans ces collègues qui enseignent dans d'autres composantes, je peux également vous assurer que certains ne sont pas spécialistes de la littérature enfantine ou de l'apprentissage de la lecture à l'école primaire. Il y a donc encore beaucoup de choses.

Encore un chiffre que je n'ai pas voulu donner, mais je vais le faire maintenant : aujourd'hui à l'IUFM, toujours dans notre système – nous avons un petit désaccord avec le directeur, je vais

donner les deux chiffres car je veux être honnête là-dessus – nous avons 5 532 heures de sous-services. Avec 384, cela fait encore un tout petit peu de postes. L'IUFM nous dit : « *Non, c'est faux, ce ne sont pas 5 000 et quelques, c'est de l'ordre de 3 500* ». Très bien. Je rappelle que 3 500, c'est de l'ordre de 8 postes supplémentaires.

Si l'on additionne tout cela, c'est de l'ordre de plus de 40 postes second degré. J'aimerais moi aussi avoir beaucoup de précisions pour pouvoir gérer tout ceci.

Là, nous sommes dans le cadre d'une discussion de trois postes. L'année prochaine, si soudain les étudiants de l'IUFM augmentaient beaucoup – ce que nous souhaitons tous – il nous semble que l'enjeu entre les trois postes, et ce qui me semble être possible, même en reprenant les chiffres de l'IGAENR, nous laisse des marges de manœuvre qui nous permettront de passer l'année 2013–2014 sans trop de problèmes.

Il s'agit juste de trois postes sur tout ceci ; ces postes étant, pour deux, attribués quelque part, cela veut dire qu'entre la première et la deuxième campagne, l'IUFM qui souhaitait un poste de maître de conférences, voyant que l'on n'en donnait pas, souhaite soudain un autre poste qui n'est pas du tout sur le même profil ; donc je suppose que ce n'est pas le même type d'enseignement qui est fait derrière.

Des changements sont opérés, probablement pour utiliser les opportunités qui sont offertes dans ce cadre-là. Il me semble que nous ne mettons pas en difficulté l'IUFM, sachant que nous avons laissé entièrement dans la première campagne les postes à l'IUFM.

Nous avons voté collectivement ici une transformation de postes de second degré en postes de maître de conférences, pour conforter l'aspect recherche de l'IUFM. Il ne me semble pas qu'il y ait péril pour trois fois 384 heures.

**Mme DE SUREMAIN.**– Une réponse rapide. Quel est le taux de sous-services dans les autres composantes ? Et dans les sous-services, vous savez qu'il y a des congés de longue maladie.

Ensuite, il y a un problème si l'on traite globalement l'ensemble des postes sans tenir compte du profilage des postes. Vous mentionnez des enseignants d'IUFM qui interviennent dans des licences pro. Cet argument se retourne contre vous : comment voulez-vous que des personnels rattachés à l'IUFM pour des raisons historiques  $x$  ou  $y$ , qui interviennent dans des licences pro, puissent être rapatriés soudain à l'IUFM sur la formation des futurs enseignants et pour l'apprentissage de la numération ? Pour ceux-là, nous avons besoin d'enseignants de Mathématiques rompus à la didactique des Mathématiques. La question du profilage des

postes est importante.

Il faut distinguer la gestion globale de l'ensemble des postes – il faut en effet se poser un certain nombre de questions – et les questions de profilage des postes qu'il faut aussi prendre en compte. Là, ce sont trois postes centraux qui vont poser des problèmes de fonctionnement l'année prochaine.

**Mme FAURE.**– Je voulais dire que concernant le CT, nous n'allons pas dire que nous n'avons pas entendu. C'est le débat que nous avons eu il y a quatre ans. C'est encore une réforme qui arrive sur les personnels de l'IUFM, une réforme qu'il ne faut pas rater, puisque Vincent PEILLON l'a dit : si cela ne marche pas, il y aura des écoles, on arrêtera le modèle. Il y a tout de même un enjeu.

Là, je suis dans mon rôle de citoyen. Je pense que derrière l'IUFM, il y a l'enjeu de la formation de plusieurs générations, avec les conséquences que cela a.

Le sentiment que j'ai – et j'adhère à cela – est que des écoles privées prévoient de faire des préparations au concours à l'externe, rien qu'au concours, de façon à profiler les préparations au concours. Je pense qu'en mettant les enseignants sans arrêt hors IUFM, on les détache progressivement de l'IUFM, des connaissances et des préparations spécifiques au concours. On joue avec le feu depuis quelques années, avec les conséquences que cela aura pour les futures générations, dans les lycées et dans les écoles.

À chaque fois que l'on prend le débat au sein de l'UPEC, on ne prend pas assez de hauteur, c'est pourquoi nous avons demandé un débat un peu plus ouvert sur l'IUFM.

Nous avons l'impression que l'on rentre toujours par des dossiers techniques au niveau de l'IUFM et qu'il n'y a pas de débats, surtout avec les nouveaux, par exemple nous avons très peu d'informations sur les Masters MEEF, alors qu'il y a déjà des maquettes, et à la rentrée ce seront ces masters qui seront mis en place.

La communauté a besoin à un moment donné de faire un point, de prendre de la hauteur.

**Mme DE SUREMAIN.**– Ces interventions hors IUFM ont été demandées et encouragées vivement par Madame BONNAFOUS.

**M. LE PRESIDENT.**– Il faut aussi exprimer qu'il y avait un vrai déficit ; 3 500 étudiants ont disparu. Il fallait trouver une solution, à la fois pour les enseignants... Nous le comprenons. Il faut bien voir que maintenant nous repartons sur un autre projet et il faut que nous puissions

l'accompagner. C'est ce que je me tue à dire. Je l'ai exprimé.

J'ai dit que nous soutiendrions le projet d'ESPE ; trois postes ne vont pas mettre ce projet en péril.

J'entends que du point de vue de la communication, cela peut être difficile, mais quand on parle de pourcentages, par rapport à ce qui a pu être prélevé les années précédentes, c'est très peu.

Ce sont trois postes pour lesquels nous pouvons revenir aussi sur les fiches de poste. Vous dites que ce sont des profils très spécifiques ; les profils qui ont été affichés étaient loin d'avoir des précisions sur ...

**Mme DE SUREMAIN.** – Ce sont des profils d'enseignement.

**M. LE PRESIDENT.** – Ce n'est pas ce qui apparaissait. Nous en avons discuté encore hier au CT, il y a de vrais sujets derrière. Je veux bien que l'on puisse dire qu'il y a un souci : prendre trois postes sur l'IUFM... Nous vous disons que nous considérons qu'il n'y a pas de difficultés, que l'on peut accompagner et que l'on accompagnera.

Concernant le projet de l'ESPE, il y a encore beaucoup de travail sur celui de l'Académie de Créteil. Là encore, j'aime à rappeler que ce projet devait partir de l'Académie de Créteil et que je me suis battu personnellement pour qu'il y reste. Ce sont peut-être des éléments d'annonce, peut-être qu'aujourd'hui, on ne veut pas croire ce que je dis. Mais je le dis, je le répète, je le redirai et je le répéterai.

**M. THIARD.** – Je voudrais donner un sentiment un peu personnel sur les éléments qui nous ont été présentés.

Il me semble que la proposition qui est faite est très raisonnable. En effet, sur dix postes, sept sont publiés.

Sur les trois postes en question, il est clair dans l'historique qu'un certain nombre d'éléments permettent de dire que ce n'est pas en ne les republiant pas que l'on va changer considérablement la donne en matière d'encadrement.

Par ailleurs, je trouve que les chiffres qui ont été donnés sont éloquentes : 108 000 heures de potentiel sur l'IUFM, 1 500 étudiants aujourd'hui..., j'appartiens à une composante qui est bien encadrée dans l'université, nous avons plus de 3 000 étudiants et 30 000 heures de potentiel. Donc, compte tenu des chiffres qui nous ont été donnés, ce n'est pas en ayant trois

postes en moins à la rentrée prochaine que la donne va considérablement changer.

Les chiffres sont peut-être bruts de décoffrage quand on les fait parler de cette manière-là, mais dans le contexte actuel des finances publiques, c'est tout de même extrêmement éloquent.

**Mme DE SUREMAIN.**– La question est méthodologique. On ne peut pas rapporter le nombre d'enseignants rattachés à l'IUFM au simple nombre d'étudiants inscrits à l'IUFM pour calculer le taux d'encadrement, car les enseignants d'IUFM interviennent dans les UFR de l'UPEC et d'autres universités, et pas gratuitement.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Malheureusement, nous avons découvert bien trop tard qu'il y a un vrai travail à effectuer pour voir comment l'IUFM est structuré, organisé, et où sont véritablement les postes.

J'entends ce que vous dites, Madame de SUREMAIN, des heures sont faites largement dans d'autres composantes ; et j'entends aussi ce que dit Joëlle, c'est-à-dire : une fois que les enseignants sont partis de l'IUFM, quelque part, cela le fragilise.

Nous devons arriver à mettre tout cela à plat pour pouvoir se projeter dans l'ESPE, j'en suis parfaitement convaincu, surtout qu'initialement la première copie qui vous a été demandée était un pré-projet et quand on regarde le rapport de l'IGAENR, de vraies questions vont se poser.

J'entends la demande du CT, mais il y a la demande, d'une part, et d'autre part la question de l'instruction du dossier. Si nous vous donnons des éléments comme cela, au bout d'un moment nous allons nous battre sur des chiffres, mais nous n'avancerons pas.

Donc, la question est de savoir comment arriver, sur la base de chiffres plus clairs, à construire, à dialoguer, à structurer ; et de voir quels sont les besoins réels de l'IUFM. C'est ce que nous projetons de faire.

Je vais m'engager sur ce projet, sur l'ESPE, pour lequel je voulais plutôt rester un peu en retrait car j'estimais que nous avions mis, au travers de Lucie GOURNAY et de Brigitte MARIN, les personnes essentielles pour le faire avancer. Je vois que le Président devra s'engager davantage, et le Président le fera. Ce n'était pas ma stratégie initiale car je pensais qu'il était plus important de pousser vers l'Europe ou vers d'autres sujets. Mais je vois que le sujet devient important.

**Mme DE SUREMAIN.**– La date d'intégration de l'IUFM à l'université est 2007, donc cela fait quelques années que l'IUFM est présente.

**M. LE PRESIDENT.**– Il n'empêche qu'aujourd'hui, malheureusement, quand on veut discuter de chiffres, c'est exactement comme ce qui s'est passé tout à l'heure sur le Règlement intérieur, il n'y en avait pas. Qui a poussé finalement ce Règlement intérieur ? C'est la nouvelle équipe.

Progressivement, nous prenons des chantiers, nous nous rendons compte que nous n'avons pas forcément tous les chiffres, tous les éléments de jugement. Petit à petit, nous essayons d'apporter au Conseil d'Administration un maximum d'éléments, comme pour le CT. Nous avons mis en place le CHSCT. Je veux bien être critiquable et critiqué, mais il faut aussi voir le travail qui est devant nous. Les chantiers se font les uns après les autres.

Je découvre – et je l'ai découvert là en particulier – que derrière l'IUFM il y avait un manque d'information, pour pouvoir se projeter dans un avenir de construction par rapport à l'ESPE. Aujourd'hui, nous vous donnons les éléments en notre possession, les éléments de diagnostic. Essayez de porter une stratégie pour l'UPEC en lien avec l'IUFM, mais aussi en lien avec le reste de l'Université. Vous êtes un Conseil d'Administration de l'Université.

**Mme OLLIVIER YANIV.**– Je voudrais m'exprimer, plus à titre personnel. Nous sommes tous, à divers égards, intéressés par la formation des moins jeunes dans notre pays, par les réformes en cours, menées et remenées ces dernières années. Il me semble que cette mise à plat qui est évoquée et qui commence à être ébauchée, notamment sur la base des chiffres que fournit Christian CUESTA, en disant que c'est un départ et qu'il faut aller plus loin (Luc HITTINGER parle de mise à plat) est particulièrement nécessaire, surtout si l'on prend de la hauteur sur la question de la formation des jeunes de notre pays. Quand j'entends que 10 000 heures sont faites à l'extérieur, dont 4 000 non conventionnées, cela représente un certain nombre de postes, donc je me demande à quoi ils sont employés.

**Mme FAURE.**– Nous savons que le projet d'ESPE doit passer aux quatre CA des universités concernant les motions, nous parlons avec nos collègues de Paris VIII, nous avons aussi vécu ce qu'il s'est passé il y a quatre ans ; avons-nous aujourd'hui un rétro-planning de la mise en place de l'ESPE, en dehors peut-être des maquettes, dans sa nouvelle structure ? Quand va-t-elle passer aux CT ? Quand cela va-t-il passer au CA ? C'est une nouvelle structure, donc le CT sera consulté. Avons-nous ce rétro-planning ? C'est aussi demandé actuellement

par les collègues – nous sommes un syndicat académique. À l'UPEC, nous avons un peu plus d'informations que les autres, dans leurs établissements.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Nous retrouvons toujours la même difficulté. Il y a des Comités de pilotage, y compris un Comité de pilotage académique, ou chaque université est représentée par quatre personnes qui sont réunies assez régulièrement. Mais, j'entends bien.

**Mme FAURE.**– Nous avons demandé à la rectrice qu'elle affiche sur le site de l'académie les dates, les échéances, comme cela se fait sur les autres académies actuellement. C'est aussi porté par l'Académie de Créteil...

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je ne sais pas si toutes les académies ont affiché leur calendrier. Je ne l'ai pas. Je connais la date à laquelle le projet doit remonter : le 12 mai.

Il faut aussi considérer que ce dossier – c'est la raison pour laquelle je souhaite m'en occuper davantage – est en bonne partie géré par le directeur de l'IUFM actuel, Didier GEIGER, qui a été nommé par le recteur. C'est Madame le Recteur qui gère le dossier. L'apport de l'UPEC est celui d'éléments de travail, de réflexions en lien avec les autres universités.

C'est la raison pour laquelle, sur le dépôt du projet fait le 1<sup>er</sup> mars, alors que c'était le 28 février, nous avons dû prendre des mesures d'urgence pour que dans les trois dernières semaines les choses s'accélérent de façon très importante. Dans les échanges, il doit y avoir une rencontre avec Monsieur JOLION pour redébattre des critiques qui ont été faites. À ma connaissance, la réunion n'est toujours pas programmée.

Nous sommes dans un calendrier très contraint, avec un manque d'informations. À chaque fois que nous avons des informations, j'essaye de les transmettre mais, j'entends, nous allons essayer d'en avoir plus. Je vais davantage prendre ce dossier à bras le corps.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Les procurations ont-elles évolué ?

**M. BLANC.**– Madame COLL a reçu procuration de Madame FANEN.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose de passer au vote.

*Monsieur le Président soumet au vote la seconde campagne de recrutement d'enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur.*

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité (5 votes contre, 1 procuration contre).*

### POINT 3. VIE ÉTUDIANTE

#### 3.1. Deuxième appel à projet du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2013

*(Projection de diaporamas.)*

**M. PALAU.**– Nous en sommes à l'épisode 2 ; appel par appel, il vous est demandé de vous prononcer sur des propositions émanant du CEVU du 25 février, qui avait émis trois avis favorables à trois projets qui, eux-mêmes, avaient reçu l'avis favorable d'une commission réunie le 13 février. Ces trois projets différents ont tous comme point commun de bien prévoir à chaque fois une visibilité sur l'université et d'accueillir dans ces projets le plus grand nombre d'étudiants intéressés possible. Ce sont les critères aujourd'hui de la commission.

- Un premier projet « Coup de pouce ! », déposé par une étudiante d'économie et gestion.
- Un deuxième projet d'exposition photo.
- Un troisième projet du Festival du Film Humanitaire ; c'est un projet récurrent, nous en sommes à la sixième édition de ce Festival.

La commission a émis trois avis favorables pour les montants demandés, qui paraissent tout à fait raisonnables. Le CEVU a suivi ces avis favorables à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.**– La qualité des dossiers progresse de plus en plus, un travail de fond est fait.

Avez-vous des questions ou des remarques ? *(Non.)*

Je vous propose de passer au vote.

**M. BLANC.**– Une nouvelle procuration : Monsieur JAGOUDEL a reçu procuration de Madame GOLDSTEIN et de Monsieur THAUVRON.

*(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de deuxième appel à projet du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes.)*

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.*

### POINT 4. QUESTIONS DIVERSES

**M. TAVERNIER.**– Vous avez reçu il y a quelques jours une information sur un point supplémentaire dans les questions diverses.

Les concessions de logements qui sont attribuées à certains personnels de l'UPEC doivent être soumises à approbation du CA. Un point de contexte sur cette création – nous sommes au milieu du gué, dans une réforme de ces concessions de logements.

L'État demande à ce que nous réduisions le nombre de logements de fonction.

L'UPEC compte 49 logements de fonction, c'est beaucoup. Le quota académique sur l'enseignement supérieur est de 50. Cela laisse assez peu de place pour nos collègues de l'académie. Nous avons effectué ce recensement, qui a été transmis au rectorat pour transmission au ministère, et sans doute *in fine* au ministère des Finances. Nous attendons un retour. Néanmoins, ces logements sont encore occupés, notamment sur le site de Saint-Denis, par la personne qui occupe la fonction de gardienne.

J'en profite pour rappeler que les logements de fonction à l'UPEC sont attribués à partir de la fonction des agents qui les occupent. Ces principes avaient été présentés en CT il y a quelques années.

Nous vous proposons aujourd'hui d'approuver l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à la gardienne du site de Saint-Denis, qui est soumise de ce fait à une obligation de disponibilité pour des raisons de sécurité. C'est un logement de type F3 d'une superficie de 62 mètres carrés. Ce logement sera attribué aux conditions, notamment financières, prévues par la réglementation en vigueur. Cette personne occupe déjà ce logement, mais avec un autre statut.

*(Monsieur le Président soumet au vote l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à la gardienne du site de Saint-Denis.)*

***Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.***

#### 4.1. Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 8 février 2013

**M. LE PRESIDENT.**– Avez-vous des remarques ou des commentaires sur ce procès-verbal ?

*(Non.)*

Nous pouvons saluer le fait que nous allons d'un Conseil d'Administration à un autre avec des procès-verbaux, c'est une petite amélioration que nous avons amenée.

*(Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 8 février 2013.)*

***Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal à l'unanimité.***

#### **4.2. Nomination d'un suppléant usager à la section disciplinaire**

**M. CUESTA.**– Dans le cadre de la section disciplinaire du Conseil d'Administration, nous avons dans le collège des étudiants. Je vous rappelle que trois étudiants sont titulaires et donc des étudiants sont suppléants.

C'est une information.

Une étudiante démissionne, il s'agit de Madame Lina GILLES, qui était la troisième titulaire de cette section disciplinaire. Nous avons voté il y a longtemps les étudiants faisant partie de cette section disciplinaire. Nous vous prévenons donc que tout remonte d'un cran :

- le premier suppléant devient le troisième titulaire,
- la deuxième suppléante devient la première suppléante,
- la personne qui était après dans les votes passe deuxième suppléante.

La dernière personne, qui est Laëtitia CATY, qui avait recueilli deux voix au moment des votes, devient de fait la troisième suppléante de ce Conseil.

S'il y a d'autres démissions un jour, il faudra procéder à des votes puisque nous avons épuisé la liste des étudiants qui peuvent participer à cette section disciplinaire.

Nous informons donc le Conseil que nous avons changé les étudiants de cette section disciplinaire et que Laëtitia CATY devient la troisième suppléante.

**M. LE PRESIDENT.**– Il n'y a pas de vote.

**M. CUESTA.**– Nous avons déjà voté, nous faisons remonter les candidats dans les listes au fur et à mesure.

**M. LE PRESIDENT.**– Je vous remercie et vous souhaite une bonne après-midi et un bon week-end.

*La séance est levée à 12 heures 14.*